

« L'indépendance revêt diverses acceptions selon le contexte dans lequel elle est exprimée: **elle est politique dans les prises de position et de décision, culturelle dans la préservation de l'identité et de la langue et économique dans la réalisation du progrès et du développement.** »

■ S.E.M. Le Président de la République, Mohamed Ould Cheikh Elghazwani, jeudi 28 novembre 2019.



Des vestiges de l'histoire aux chantiers de la modernité...





Al Mawkih
Al Thaqafi

Revue culturelle et scientifique à Comité de lecture, éditée par la Commission Nationale pour l'Éducation, la Culture et les Sciences

Directeur de Publication :
Le Secrétaire Général
M. Mouhamed Ould Sidi ABDALLA

Comité de Lecture :

Président :
Pr. Mbouh Seta Diagana

Membres :
Dr. Wagué Ousmane
Dr. Kane Mamadou Hadya
M. Kane Mohamedou Elimane
M. Mbarek Beyrouk

CNECS
Tél. 45 25 48 03
Email : cneccrim@gmail.com
B.P : 5115

Maquette
Elhadrami Ould Ahmedou
Tel : +(222) 47 00 00 55
had.mac@gmail.com

Trage : Imprimerie AL MAZAYA

**5 Champs de lectures à Nouakchott
Entre librairies et bibliothèques**

■ Bios Diallo et Cheikh Aïdara

**8 Ahmed Mahmoud Ould Mohamed dit Jemal :
« Cette bibliothèque est le rêve
de mon enfance »**

**11 La société soninkée entre
tradition et modernité**

■ Soumaré Zakaria

**14 La quête patriotique dans la poésie
d'Ousmane Moussa Diagana**

■ Mbouh Seta Diagana

**17 Identité et statut social :
Le cas de la province du N'Guenaar
au Fuuta Tooro**

■ Dr. Racine Oumar N'DIAYE

**19 Repères pour la redynamisation de la
Diplomatie culturelle**

■ Abdel Kader OULD Mohamed



Mauritanie :

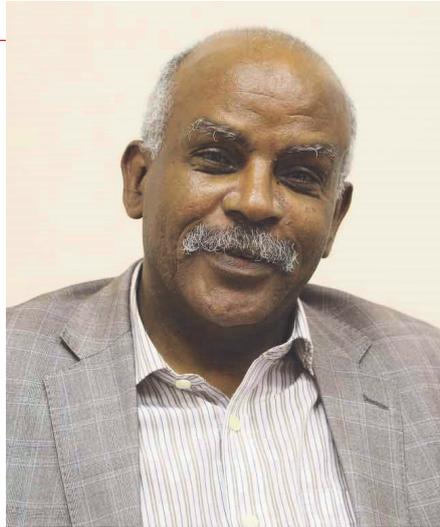
L'interculturalité dans les gènes

Mbarek Ould Beyrouk

Il en est des peuples comme des gens : les rencontres sont à la fois riches et parfois confrontation, attraction et répulsion, embrassades et embrasements. Mais il arrive toujours que les vilains cris s'éteignent et que s'élèvent de beaux chants.

La Mauritanie est fille des amours et des rejets, des sagesses et des folies, mais aussi surtout des belles communités et des frères solidarités.

Déjà il y a près de 1000 ans, dans ces contrées alors peu désolées, le parler berbère Sanhadja et le Soninké se mêlaient dans un idiome aujourd'hui disparu, l'Azer, dont le dernier vrai locuteur - honte aux linguistes - est mort il y a quelques années seulement. Le Ghana, dont la capitale Koumbi Saleh est située aujourd'hui dans le Hodh mauritanien, a su unir en son sein des populations aux multiples cultures et religions. La Cour du roi comme la décrit El Bekri est déjà en ce 11ème siècle un carrefour de toutes les différences. Le prince, en ses luxuriantes audiences, reçoit des croyances et des peuples divers. Les noirs sont animistes ou déjà musulmans, les berbères sont islamisés sur le bout des ongles : la tolérance est l'apanage des peuples heureux. Mais les Almoravides, illuminés sahariens en ce siècle où en Occident la furie religieuse réveille les Croisades, vont bouleverser cette quiétude et se lancer, le Coran à la main, et surtout le sabre dans l'autre à la conquête du Ghana qu'ils détruiront et iront jusqu'en Andalousie où ils affronteront et vaincront d'autres fanatismes. L'aventure almoravide était aussi on l'oublie souvent celle des peuples noirs de la région, War



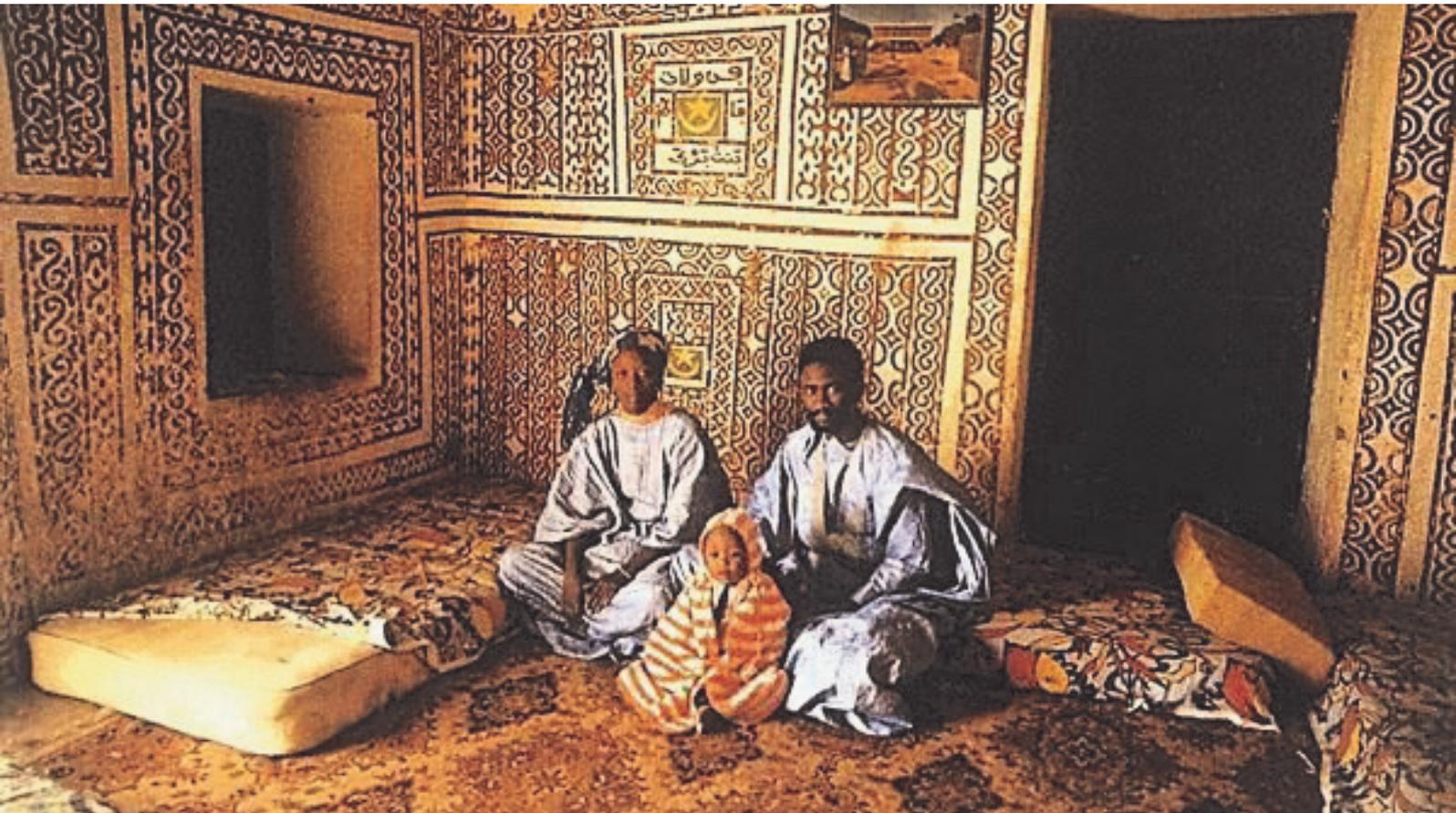
Diabi, grand chef toucouleur, beau-frère de Boubacar ben Amer, le premier chef almoravide, guerroya avec les siens aux côtés des tribus berbères. Au Ghana meurtri par les guerres de religion succèderait un Mali où l'extrême richesse s'allierait au respect de toutes les cultures qui composent l'Empire.

Au 14ème siècle de nouveaux conquérants apparaissent. Les guerriers Hassane, fraction des tribus Maqil qui dé-

solèrent le Maghreb, commencèrent à s'infiltrer dans la région. L'affrontement avec les tribus berbères ne se fera pas attendre. Nacer Eddine nouvel érudit et allié des tribus berbères Zwayza et des Almamy toucouleurs lance une guerre sainte pour imposer la Charia- déjà ! - dans la région et contrer la traite des esclaves menée par les Français à partir de Saint Louis du Sénégal. La ferveur religieuse et combattante de cet érudit succombera, après de sanglants combats, aux assauts des guerriers Hassane et des aristocraties wolof du Waloo, au grand bonheur des commerçants esclavagistes de Saint Louis.

La colonisation ne fera taire ni les embrassades ni les guerres. C'est encore au nom de Dieu que Cheikh Melainine, ou Cheikh Omar Tall appelleront à l'unité des musulmans, là encore les ethnies, les peuples de la région s'embrasseront au sein de convulsions qui laisseront de fortes traces dans les esprits et dans les cultures, les petits fils de Sidi Abdoullah Hadj Brahim, l'un des plus grands érudits du 18ème sie-





de disparaîtront aux côtés de Cheikh Omar Tall dans les grotte de Bandiougara

Les étrangers sont souvent étonnés de la complexion négroïde des émirs maures. Les émirs du Trarza descendent de la reine du Waloo et ceux de l'Adrar et du Tagant ont pour mères des négro-africaines. Les maures sont avant tout un peuple métissé

Ce sont les caravanes, ces vaisseaux qui traversent de part et d'autre le Sahara et transportent en même temps que leurs marchandises les us et les coutumes des peuples qui seront les grands couturiers des belles broderies du mélange des cultures. De là naitront ces grandes étapes du voyage vers l'Autre que constitueront les villes caravanières. Chinguitt, Ouadane, Tichitt Oualata, et bien sûr aussi leur sœur jumelle, Tombouctou . Ces cités sont devenues au fil du temps des capitales du savoir, des refuges pour

les savants et les livres. Aujourd'hui encore au sein des bibliothèques familiales et de celles ouvertes au grand public, on peut retrouver des ouvrages antiques rares, disparus dans le reste du monde. J'ai personnellement été étonné de voir dans les rayons d'une bibliothèque de Chinguetti un très vieux livre de prière hébreu.

C'est de ce métissage aussi que naitra le « hawl » musique savante des élites maures, qui saura allier les instruments d'origine africaine, Ardine ou Tidinitt , aux mélodies arabes , une musique qui exhale le parfum des splendeurs du Mali et celui des souvenirs chagrins de l'Andalousie perdue. C'est ce métissage qui fera l'art des forgerons maures qui savent graver dans des confections apparemment anodines, en un étrange mélange, toutes les subtilités du génie des deux rives du Sahara

C'est aussi ce métissage qu'on re-

trouve dans la vieille poésie maure celle de Sedoum ould Ndartou par exemple qui, dans des poèmes grandioses et dans un arabe dialectal pur, a su broser des mélodies légendaires qui s'apparentent grandement aux sagas africaines chantées aujourd'hui encore par les griots du Mali.

La Mauritanie donc, encore une fois, est une terre où se sont embrassés les ethnies, les langues, les cultures, les races, ce mélange est là la seule vraie richesse que nous pouvons revendiquer. A nous de le protéger, de nous protéger.

Le Président mauritanien Mohamed ould Cheikh Ghazouani a réaffirmé à plusieurs reprises depuis son arrivée au pouvoir sa volonté de soutenir fermement les cultures et les littératures locales. C'est dans cet esprit-là, certainement, que nous pourrions puiser les vrais espoirs.

Champs de lectures à Nouakchott

Entre librairies et bibliothèques

Bios Diallo et Cheikh Aidara

Dans une ville comme Nouakchott, estimée à plus d'un million d'habitants, l'absence d'espaces de livres interroge. On évoque le faible pouvoir d'achat des populations qui rend le travail de libraire peu rentable. Ce qui réduit la motivation des investisseurs dans le secteur. Et la pandémie du Covid-19 est loin d'arranger les choses.

À l'heure des réseaux sociaux et de l'Internet, nous sommes allés à la rencontre des poches de résistance du livre. Si aujourd'hui l'Immeuble El Mami, sur l'Avenue Kennedy, est l'adresse indiquée de vente de la presse et des livres, il existe aussi d'autres espaces à connaître pour des nourritures spirituelles. **État des lieux.**

SONADI, l'ancêtre

Député à l'Assemblée Nationale, Ladji Traoré, qui vient d'éditer ses mémoires sous le titre « Mon combat pour la liberté, la démocratie, les droits humains » aux éditions Muse, est l'un des premiers libraires du pays. À Nouakchott, à côté de la célèbre maison Gralicoma, il installa en 1987 sa Société Nationale de Diffusion SONADI. C'est là, en face de l'actuel BCI au croisement des avenues Gamal Abdel Nasser et El Hadj Omar Tall (Ex-Charles de Gaulle), que le tout Nouakchott allait s'approvisionner en lecture et outils scolaires. C'était dans le sillage du Congrès des Libraires et Editeurs Africains, tenu en marge de la Foire d'exposition du livre à Moscou. Ladji Traoré était alors désigné représentant, en Mauritanie, à côté de ses activités de pharmacien. Mais l'aventure dura juste deux ans ! En effet, avec les évènements de 1989 et la dénoncia-



tion qu'il fit de la crise, il fut emprisonné pendant treize mois avec fermeture de sa librairie et sa pharmacie « Comaphar ». À sa libération, déçu sans doute mais surtout sans moyens économiques, il mit la clé sous le paillason. « J'avais beaucoup aimé cette période, soutient-t-il. Elle était celle du foisonnement intellectuel ! Le livre se vendait très bien à Nouakchott, sous l'engouement d'une jeunesse avide de connaissances, de lectures. Et surtout grâce à un système scolaire qui l'encourageait ». Après un temps de monologue, Ladji poursuit : « Aujourd'hui cela ne semble pas être le cas, à cause d'une dégradante baisse des niveaux scolaires, et des bourses financières pour beaucoup ».

Des fournitures scolaires aux librairies

Après avoir géré l'Agence Mauritanienne de Distribution de Presse (AMDP), M et Mme Fawaz ouvrent en 1996 la librairie Vents du Sud qui se veut essentiellement francophone. En plus de la presse, l'espace élargit son rayon substantiellement à la jeunesse, au scolaire et parascolaire.

Agréé par le Centre National du Livre (CNL, en France), la librairie expose des ouvrages de littératures française, francophone, maghrébine et africaine, prix littéraires; livres en sciences humaines, politique et économie consacrés à la Mauritanie et autres... Elle s'associe aussi à des évènements culturels, organise des séances de dédicaces, à l'occasion des rencontres littéraires. On note le passage de grands noms de la littérature et de la recherche, tels que les Sénégalais Cheikh Hamidou Kane, auteur du classique roman L'Aventure ambiguë, Boubacar Boris Diop, Felwine Sarr, Ken Bugul, les Tunisiens Yamen Manaï, Faouzia Zouari et la Belge Geneviève Damas, la plupart étant des lauréats du prix des Cinq Continents de la Francophonie. Elle a accueilli également Jean Pierre Filiu, Aline Tazuin, Catherine Taine-Cheikh, Pierre Bonte, Sophie Caratini, Beyrouk, Saïd Hamody et bien d'autres.

Vents du Sud dispose d'une clientèle d'habités : chancelleries, hommes politiques, universitaires... : « C'est presque une maison pour certains, déclare Khadijetou Sidibé la gérante derrière son



pupitre. D'aucuns prennent leur temps, en venant retirer des commandes. Ils discutent et nous renseignent même sur des choses qui nous auraient échappés. C'est agréable de voir des clients qui contribuent à notre exercice ».

À trois portes de là, la Librairie 15/21 a été créée en 2002 par Tidjani Ahmed Meki, journaliste chevronné disparu en 2004 dans un accident de circulation. La Librairie 15/21 est aussi une maison d'édition, avec à son actif plusieurs titres en arabe et en français touchant tous les genres : littérature, poésie, politique, sociologie...

Selon Marième Mint Dahi, la veuve du défunt Tidjani Ahmed Meki, qui gère aujourd'hui la maison avec ses enfants, la Librairie 15/21 repose essentiellement sur la vente des fournitures scolaires. « Il s'agit de fournitures de qualité, donc un peu plus chères à cause des droits de douane. Nos produits sont vraiment différents de ce que l'on trouve sur le marché aujourd'hui inondé par toutes sortes de produits mais de mauvaise qualité. La vente des fournitures constitue notre principale source de revenus », soutient-elle. Marième déplore cependant l'absence de soutiens des autorités, de l'État. Selon elle, les libraires ne bénéficient d'aucune subvention du gouvernement. Du coup ils ont été nombreux à subir les effets dévastateurs de la pandémie de la Covid-19 survenue en 2020 et dont on a toujours aucune visibilité d'issue. « Non seulement, l'État mauritanien n'encourage pas les librairies en leur achetant des lots, mais il leur interdit de vendre ou de réimprimer les ouvrages de l'Institut de la Presse Na-

tionale (IPN) que l'on retrouve pourtant vendus sous forme de polycopie dans les nombreuses librairies par-terre au marché de la Capitale et ailleurs », poursuit-elle avec regret.

Cette observation est confirmée par Sellami Ahmed Meki, grand-frère de Tidjani et qui a géré plus de seize années la Librairie 15/21 avant de la céder aux enfants du défunt à leur majorité. C'est alors qu'il s'est mis à son propre compte, en ouvrant en 2010 Joussour Abdel Aziz. Également maison d'édition, Joussour Abdel Aziz est composée de plusieurs démembrements dans la capitale et sera bientôt à Nouadhibou. Lui aussi insiste sur l'orientation scolaire : « aucune librairie ne peut survivre en Mauritanie sans les fournitures scolaires qui constituent la première rentrée de revenus ». Les romans et livres qu'il vend, attirent peu de clientèles, d'après ses aveux. « La faible affluence s'explique par la rareté des amoureux du livre et le prix élevé des ouvrages que nous commandons auprès de maisons d'éditions étrangères. Malgré nos bonnes volontés, il est des seuils au dessous desquels nous ne pourrions descendre. Et l'autre drame est que les Mauritaniens ne lisent plus », regrette-t-il. Seules certaines chancelleries et les anciennes générations continuent de s'attacher aux livres, de s'intéresser à la lecture quand celle-ci ne se rattache pas à un programme scolaire. Sellami Ahmed Meki, par ailleurs membre de l'Association Internationale des Éditeurs (IPA) dont le siège est à Genève (Suisse), explique que « les librairies dans le monde entier sont subventionnées par l'État, particulièrement en cette période

de Covid-19 qui a lourdement impacté le secteur ». En Mauritanie, poursuit-il, « les librairies ne bénéficient d'aucune subvention publique et l'État n'encourage pas le développement du secteur. Il n'achète même pas les écrits, essais sur la sociologie, l'éducation, l'environnement, la fiction, romans, théâtres, poésies produits par des Mauritaniens. Autrement-dit, aucun encouragement aux mécanismes devant accompagner l'éducation nationale ». C'est dire que les acteurs de la chaîne du livre sont laissés à eux-mêmes. Il poursuit : « Aucune bibliothèque n'existe dans les régions. Aucune bibliothèque dans les communes, ni dans les administrations. Toutes choses qui auraient pu encourager les populations à lire et donner du change aux éditeurs pour se développer, élargir leurs catalogues, mais aussi créer des emplois ».

Dans l'esprit de soutien au livre, et l'ouverture à la « lecture pour tous », il convient de rappeler une initiative qui avait été saluée il y a quelques décennies. Il s'agit du Projet « Daar Kitab, Maison du Livre » qui passera dans la postérité grâce à une chanson devenue une véritable invite à la lecture, « Kitabou ». C'est l'époque où plusieurs « Maisons du Livre » ont été ouvertes dans toutes les régions et départements du pays. Elles étaient suivies ou soutenues par les CLACS (Centres de lecture et d'animation culturelle) mis en place à partir des années 1980-90 par l'Organisation Internationale de la Francophonie. « C'était une opération de politique politicienne, mais quand même une politique positive en faveur du livre qui a beaucoup profité aux librairies », soutient et reconnaît le libraire.

Par-terre, l'autre champ

À ces trois temples du savoir actifs à Nouakchott, en plus de l'extension de Joussour en face de l'ambassade tunisienne, plusieurs points de vente isolés encerclent le centre-ville, aux alentours du Marché de la Capitale. Ce sont des bouquinistes et ceux qu'on appelle communément Librairies par-terre ou Livres par-terre. On y rencontre une autre clientèle.

Ibrahima Diallo, dans sa silhouette frêle,

est le visage des livres au bas de la Banque Nationale de Mauritanie (BNM). Depuis près de 20 ans, c'est là qu'il entretient des lots d'ouvrages de seconde main. C'est à peine qu'on le distingue, perdu entre essais, œuvres de fiction et livres scolaires. Du « vieux » Syllabaire au De la dune au marigot, entremêlés à des classiques, comme Les bouts de bois de Dieu de Sembène Ousmane, Le Vieux nègre et la médaille de Ferdinand Oyono, Le Fils du pauvre de Mouloud Feraoun, Nedjma de Kateb Yacine, Batouala de René Maran 1er noir à obtenir en 1921 le prix Goncourt ou encore Les Contes d'Amadou Koumba de Birago Diop, La Nuit sacrée de Tahar Ben Jelloun, L'Enfant noir de Camara Laye tous inscrits dans divers programmes scolaires en Afrique, au Maghreb et en Europe, en plus des grands monstres de l'écriture que sont Aimé Césaire et Senghor les chantres du mouvement de la Négritude, Albert Camus, Jean-Paul Sartre. En prenant son temps, comme dans un grenier à la recherche de l'épi rare, on fouille et retourne d'autres livres en botanique, géologie, environnement, des manuels de sciences, mathématiques, physiques en arabe, en français. On tombe même sur des livres de langues, anglais, espagnol ou encore le Coran et diverses traductions d'exégètes musulmans. Le tout sous une forêt de chapelets. Devenu mémoire des lieux d'une clientèle passionnée, entre jeunes, vieux et groupes scolaires, Ibrahima ne tarit pas d'histoires à chacun de ses visiteurs. « Souvent il y a d'anciens ministres, professeurs ou chercheurs qui viennent là. Ils nous racontent leurs histoires avec des textes ou auteurs qu'ils veulent retrouver, dit-il dans un sourire. J'apprends beaucoup avec les uns et les autres, qui rappellent même des noms de leurs enseignants, professeurs ou condisciples ». Puis un temps de silence, dans la recherche de la mémoire : « Ce secteur était très porteur, mais depuis quelques années, il y a peu de gens qui viennent chercher des livres. La vente des chapelets constitue ma principale source de revenus », déclare-t-il presque blessé. Ibrahima Diallo dit ne soutirer de son activité que peu de bénéfices, et joue souvent à cache-cache avec les services de la



commune, entre taxes exorbitantes, déguerpissements fréquents et intempetifs. Ce qui ne décourage en rien d'autres vendeurs de « livres par-terre » dans d'autres ruelles sinueuses adjacentes au grand marché. Tous vivent le calvaire, face à la rareté des lecteurs. « Les livres scolaires sont les plus sollicités », murmure Malik Bâ entre deux toux.

Des quartiers aux familles

Des librairies de quartiers commencent à fleurir sous des initiatives individuelles, comme celle de Je Lis ouverte il y a quelques années à Sebkhia par l'écrivain Bâ Amadou Demba. Son ambition est de rapprocher le livre des populations excentrées, explique-t-il dans un entretien au site Traversées Mauritanides (traversees-mauritanides.com). « Nous avons constaté, dit-il, que pendant les rentrées scolaires beaucoup de parents éprouvaient d'énormes difficultés à se rendre jusqu'à la capitale. Tout comme d'autres peinent avec leurs calendriers de travail, pendant que d'autres manquent tout simplement de moyens de locomotion. Nouakchott est devenue une grande ville, avec ses contraintes. En installant la librairie ici, nous espérons leur épargner certaines déconvenues. »

Il existe d'autres réseaux du livre et de la lecture. Il s'agit des bibliothèques familiales ou personnelles, entretenues par des amoureux de la lecture et des archives. C'est le cas de bibliothèque, véritable encyclopédie de l'histoire pré et postcoloniale de feu Mohamed Saïd Ould Hamody, diplomate et écrivain, celle d'Ahmed

Mahmoud Ould Mohamed dit Jemal (voir Entretien avec lui) qui sert souvent de cadre à des émissions de télévision. Il y a également les bibliothèques de l'Association Traversées Mauritanides et de son prometteur Bios Diallo. Ces espaces, en plus de la Bibliothèque nationale, de l'Institut français et du Centre culturel marocain, constituent de vrais lieux privilégiés du savoir que fréquentent coopérants, ambassadeurs, travailleurs d'organismes internationaux, étudiants, chercheurs... Et pour cause, on trouve toutes catégories de lectures : essais, ouvrages de fiction ; littérature française, africaine, maghrébine, et surtout mauritanienne par des auteurs mauritaniens qui publient de plus en plus. Malgré tout, des observateurs avertis parlent d'une chute du goût à la lecture. Cela s'expliquerait par plusieurs facteurs : le développement de l'Internet et des réseaux sociaux, un système scolaire en déliquescence peu tourné vers la culture du livre papier, autant chez les élèves du secondaire que chez les étudiants d'universités ou d'instituts de formations. Reste aussi que les services publics sont pointés du doigt. « L'Etat doit encourager l'édition et la lecture, par une réforme réelle du système scolaire et universitaire, et par l'ouverture de bibliothèques dans les institutions et départements », dit Ladjji Traoré militant culturel dans l'âme, même s'il n'est plus derrière un comptoir de librairie. Tous en appellent à une volonté politique, de peur qu'il n'existe plus en Mauritanie ni lieux de ventes de livres, ni maisons d'édition.

Ahmed Mahmoud Ould Mohamed dit Jemal :

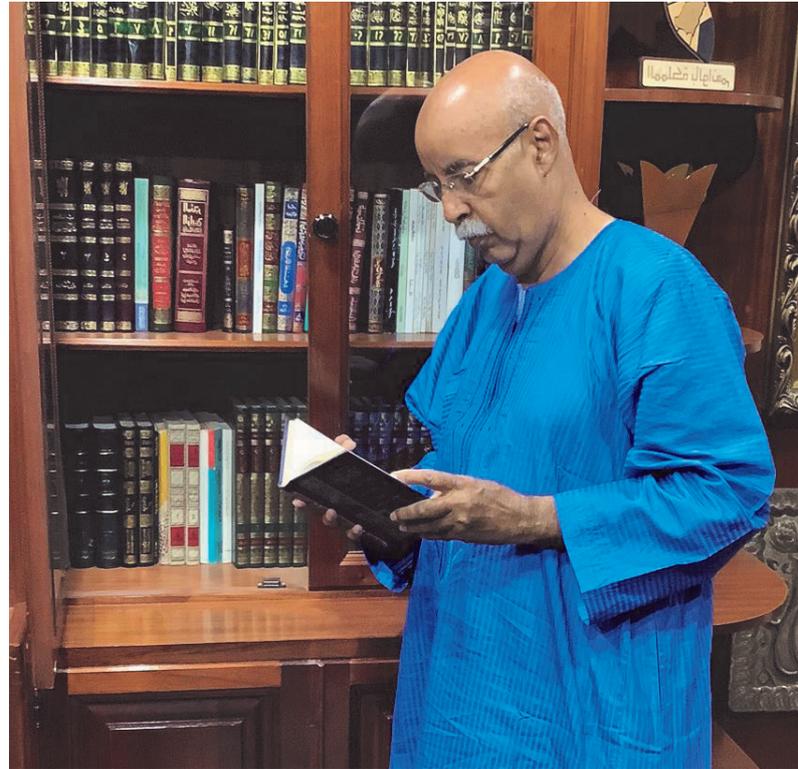
« Cette bibliothèque est le rêve de mon enfance »

Diplômé de l'Ecole Nationale d'Administration (Section impôts et cadastre), Ahmed Mahmoud Ould Mohamed dit Jemal a exercé dans l'administration comme rédacteur d'administration générale, chef service de traduction et de synthèse au District de Nouakchott, au Ministère des Finances à la direction des impôts. Premier chef de service régional des domaines de l'enregistrement et des timbres à Dakhlet Nouadhibou, il est devenu un passionné des documents rares.

Au service du Ministère des Affaires Etrangères, Ould Mohamed a été Conseiller chargé des affaires financières à Bonn, Paris, Londres, Dakar et Las-Palmas. Et partout, il s'arrime sur les dossiers culturels et des Droits de l'homme. Passions qui lui valent, aujourd'hui à la retraite, de détenir une des bibliothèques personnelles les plus fournies et visitées à Nouakchott.

Le récipiendaire des médailles de la Reconnaissance nationale et de l'Ordre de Chevalier national nous livre les clés de son fonds documentaire, dans le murmure des archives !

« Cette bibliothèque est le rêve de mon enfance »



Al Mawkih Al Thaqafi :

Qui êtes-vous ?

Ahmed Mahmoud Ould Mohamed dit Jemal : À mon état-civil, c'est Ahmed Mahmoud Ould Mohamed, né un 7 décembre 1958 à Atar. Mon acte de naissance a été établi dans un registre de la commune mixte de l'Adrar une semaine après, soit le 15 décembre !

Bien précis, pour un état civil bédouin !

Pas pour nous, gens d'Atar, citoyens depuis ! Mon acte a été signé par l'officier d'état-civil Ernest Mozer. Mieux, je détiens aujourd'hui encore l'acte de mariage de mes parents, établi à Atar par l'administrateur Charles Rességuier !

Il y a un autre prénom, cependant, que vous portez, tel un emblème...

Oui, Jemal, ce petit nom par lequel je suis le plus connu ! C'est un surnom porté par beaucoup de gens de ma génération, en écho à la voix de la radio du Caire « SOWT EL ARAB » qui mettait en exergue la bravoure et le patriotisme du Raïs Jemal Abdel Nasser qui s'était emparé du Canal de Suez dans un éclat de rire révolutionnaire bousculant ses rivaux et imposa une réforme agraire radicale libérant les fellahs. Jemal, qui a conquis les cœurs des peuples du monde arabe, fut le bâtisseur de l'Egypte moderne. C'est pourquoi il reste dans la Grande Histoire !

Al Mawkih Al Thaqafi : Comment s'appelle votre bibliothèque ?

Ahmed Mahmoud Ould Mohamed dit Jemal : En raison de ma passion pour la mémoire et l'espace sahélo-saha-

rien, je lui ai donné le nom de Musée-Bibliothèque. Mémoires de la Mauritanie et du Sahara.

Al Mawkih Al Thaqafi : D'où est venue l'idée de créer cet espace ?

Ahmed Mahmoud Ould Mohamed dit Jemal : De loin ! Je suis né dans un milieu où l'amour du savoir, de la tradition et des livres sont fortement ancrés. Depuis l'époque où acquérir un ouvrage ou un manuscrit pouvait coûter un chameau ! Dès l'enfance, je m'étais attaché aux livres et à la lecture. Gamins, quand nous allions prendre une photo chez le photographe, chacun choisissait son objet fétiche ; un miroir, un peigne, un bouquet de fleurs, un appareil photo ou un journal. Moi, c'était toujours un livre ! Et je gardais en moi cette phrase de Georges Duhamel : « les bibliothèques sont les

sanctuaires de l'esprit ». Cette bibliothèque, réalisée au cumul d'années voire de décennies, est le rêve réalisé de mon enfance.

Al Mawkib Al Thaqafi : Avez-vous un choix sélectif des documents ?

Ahmed Mahmoud Ould Mohamed dit Jemal : Du tout ! Tout ce qui se rapporte de près, ou de loin, à la Mauritanie et à l'espace saharien m'intéresse. Je ne boude rien ; histoire, géographie, ethnographie, anthropologie, littérature, sciences humaines, économie, sciences politiques, droits, art. Tout, jusqu'à la musique, la photographie, la peinture, l'ésotérisme ou encore la géomancie !

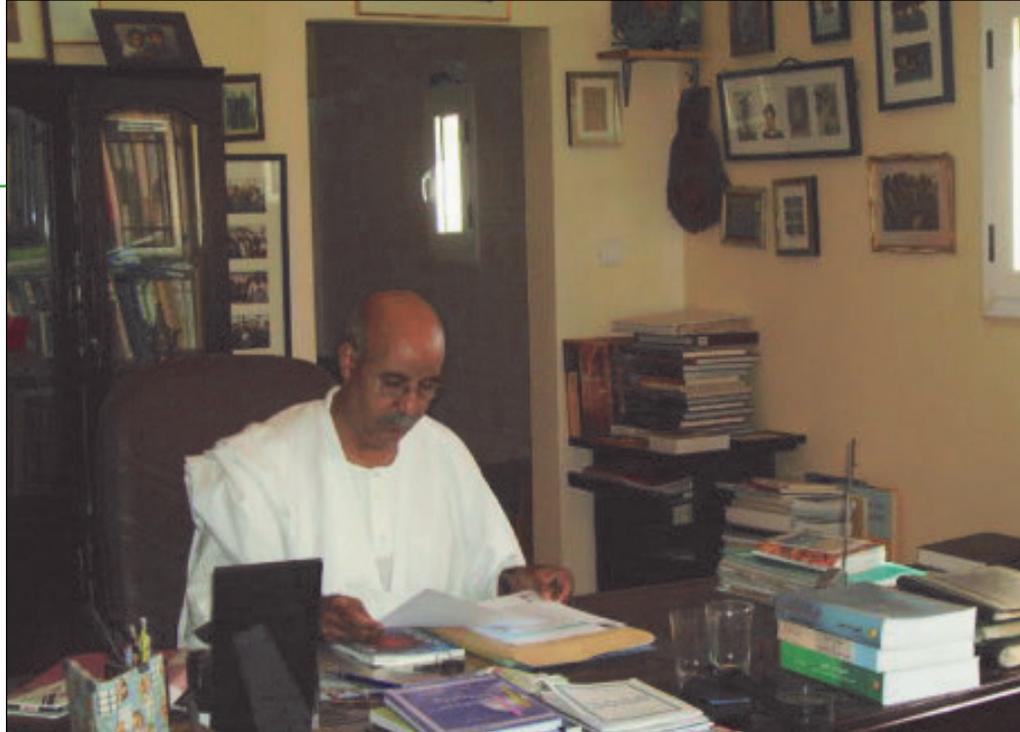
Al Mawkib Al Thaqafi : Quel document prestigieux pensez-vous détenir ?

Ahmed Mahmoud Ould Mohamed dit Jemal : Naturellement, le plus prestigieux, c'est le Coran. Et celui qui trône dans ma bibliothèque, a été entièrement retranscrit par mon grand-père paternel Ahmed Mahmoud, dont je porte le prénom. Et il date de 120 ans. Ceci étant, il y a un grand nombre de documents et ouvrages inédits, que je ne peux énumérer pour leur grand nombre. Et le prestige, c'est selon le champ de recherche et du lecteur.

Je vois des livres sur le Mali, le Sénégal, le Maroc... Proximités géographiques, ou...

Proximités, sans doute. Mais pas que, quand on est collectionneur et archiviste. Mes pérégrinations, à travers le monde, ont été un facteur important de découvertes. J'y ai appris que le multiculturalisme s'impose à tous les passionnés du savoir.

Al Mawkib Al Thaqafi : Coûteux, tout de même, de se procurer ces documents et archives. Bénéficiez-vous d'un soutien de l'Etat ou



d'institutions ?

Ahmed Mahmoud Ould Mohamed dit Jemal : J'ai toujours consacré une

partie de mes revenus à l'acquisition d'ouvrages, de documents, tableaux d'arts ou objets de l'artisanat. Je profite de mes séjours à l'étranger, pour de nouvelles acquisitions. Je ne lésine jamais sur la bourse, quand il s'agit d'enrichir mon fonds bibliothécaire. À titre d'exemple : la collection des bulletins de l'IFFAN (Institut Fondamental d'Afrique Noire) et les Notes Africaines, qui contiennent diverses monographies de grandes importances sur le pays, ont été acquis à Dakar. La plupart des rapports coloniaux ont été copiés des archives nationales du Sénégal.

Au-delà d'acheter, j'ai du souvent batailler pour m'en procurer auprès de libraires, bouquinistes, « par-terre » et collectionneurs dans divers pays. Je peux citer, là encore, La collection bibliographique des manuscrits de Toumbouctou, de Mor Cissé, d'Elhaj Malick Sy et de Brahim Niass au Sénégal ; les manuscrits de Néma, Oualata, des collections Chinguity et Ouadane à Londres où j'ai eu l'opportunité de visiter ce grand sanctuaire réservé à la conservation du patrimoine islamique de la FONDATION ALFURQAN POUR LE PATRIMOINE ISLAMIQUE fondée par feu Ahmed Zaki Yemani, un ancien ministre du Pétrole Saoudien. La collection des manuscrits de l'IMRS (Institut Mauritanien pour la Recherche Scientifique), en langue allemande intitulée « Maurisch literaturgeschichte » du cher-

cheur Ulriche Rebestock, m'a été offerte par une amie anthropologue allemande. Le document Les atouts économiques de la vallée mauritanienne, de Youssouf Koïta député-maire de Kaédi je l'ai trouvé à Paris chez les bouquinistes du Quai Saint-Michel. Youssouf Koïta l'avait dédié le 12 janvier 1968 à Jaques Foccart, alors homme fort du général de Gaulle et de la France-Afrique ! En 2014, j'ai reçu une responsable des archives du Quai d'Orsay français qui fut étonnée de voir ce document du Fonds Foccart chez moi !

Ainsi, chaque voyage est, pour moi, l'occasion de fouiner, d'apporter du nouveau à la bibliothèque. Et cela peut être de toute nature ; un ouvrage, un document, une carte postale, une carte géographique, une pièce de monnaies, un timbre ou un objet d'arts, sur la Mauritanie ou les pays visités. Sans oublier la générosité d'amis chercheurs, artistes et écrivains qui m'offrent ou dédicacent leurs productions scientifiques, artistiques ou littéraires ! Quant au dernier volet de votre question, non je n'ai jamais bénéficié de l'apport de l'Etat, ni d'une Institution ! Mais cela n'impacte en rien mon dévouement, ni mon espace.

Al Mawkib Al Thaqafi : Comment préserver la mémoire des archives en Mauritanie ?

Ahmed Mahmoud Ould Mohamed dit Jemal : Laissez-moi vous dire que c'est un travail passionnant. Mais tout aussi ingrat, difficile et coûteux. Car, il

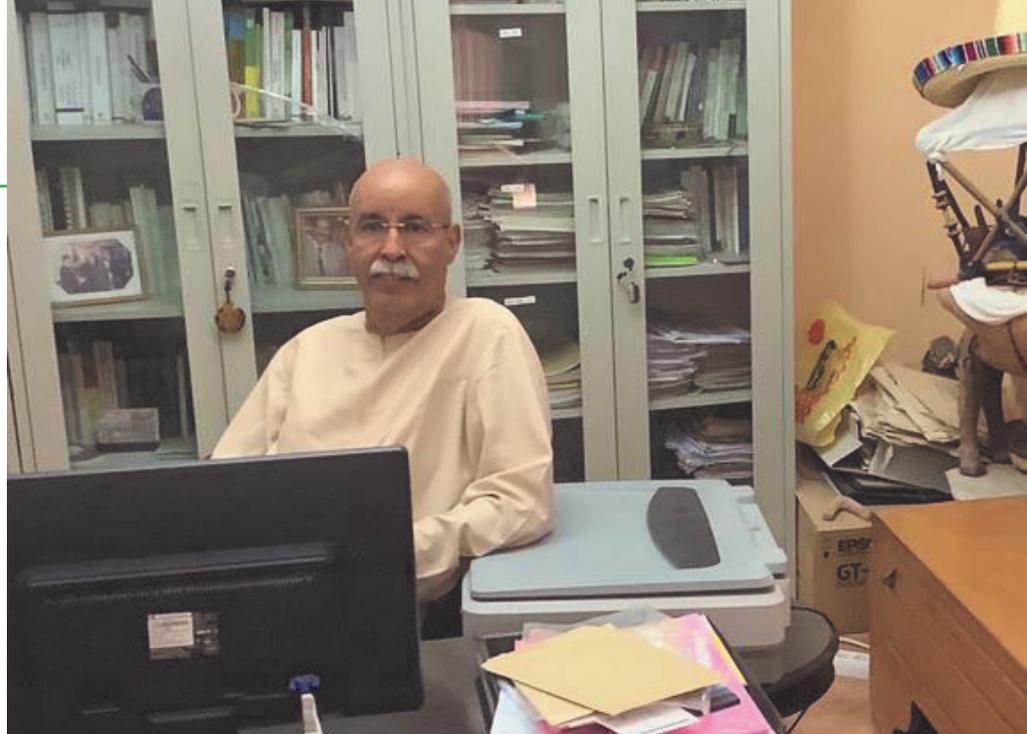
faut s'investir pour des acquisitions et l'entretien. Pour conserver ces richesses, il faudra éviter leurs déplacements. Puisqu'il n'est pas évident de sécuriser des documents qu'on bouge sans cesse. C'est un défi quotidien auquel se heurtent les détenteurs de fonds documentaires, mêmes les plus dotés en moyens humains et matériels. Il m'a été donné de voir, plusieurs fois, dans des kiosques des ouvrages portant des cachets privés, telles que CCF, BN... L'exemple du document de Foccart cité plus haut, n'est-il pas édifiant ? Je dirai, sous forme d'appel, qu'il faut observer de la vigilance, trop de vigilance et encore de la vigilance pour les archives qui sont des mémoires, nos mémoires.

Al Mawkih Al Thaqafi : Qui visitent votre espace ?

Ahmed Mahmoud Ould Mohamed dit Jemal : Les visiteurs sont des anonymes, des érudits, des chercheurs, des diplomates, des étudiants, des artistes ou encore des touristes de passage. Le premier témoignage des livres d'or, porte le 20 juin 2002 la signature de l'ambassadeur, bibliographe et bibliophile feu Mohamed Said Ould Hamody, très tôt arraché à notre affection. Que la terre lui soit légère. Il avait noté ceci : « Quel plaisir de trouver au 1er arrondissement ce coin de lecture exquis. Mais connaissant mon jeune frère Jemal, sans parler de la passion de sa famille pour l'écrit et les idées, je ne suis pas étonné. Mais je suis quand même heureux et fier du résultat ». C'était avant le déménagement de la bibliothèque du Ksar à Tevragh Zeine.

Al Mawkih Al Thaqafi : D'autres souvenirs, de personnalités ?

Ahmed Mahmoud Ould Mohamed dit Jemal : La liste est bien longue ! Je citerai, simplement, entre autres visiteurs, feus Mohamed Ould Maouloud Ould Daddah et le Pr Cheikh Saad Bouh Kamara. Encore des nôtres, qu'Allah leur accorde longue vie, Dr Mohamed El Moctar Ould Bah, Dr Abdel Wedoud Cheikh, Dr Mohamed Mahjoub Ould Boye, Dr Haibtna Sidi Haiba, Sophie Caratini dite Savia



Mint Daaf, une anthropologue passionnée du Sahara et auteure de plusieurs livres sur la Mauritanie, le poète Ahmedou Ould Abdel Kader, Sidi Mohamed Ould Bobacar, l'érudit et député Khalil Ennahoui. Ou encore l'écrivain marocain Tahar Ben Jelloun, venu en 2019 aux rencontres littéraires Traversées Mauritanides. Il y a également des chercheurs et universitaires mauritaniens et étrangers, des diplomates, ambassadeurs dont Jean-Marc Châtaigner ancien conseiller du président Emmanuel Macron qui postera son témoignage sur son blog. Machallah, la bibliothèque a reçu et continue de recevoir du monde, classe curieuse du savoir. Elle a même souvent servi de cadres à des médias, pour des interviews, documentaires et émissions, dont THAGAHVIA-TVM

Al Mawkih Al Thaqafi : Quel statut a la bibliothèque ?

Ahmed Mahmoud Ould Mohamed dit Jemal : Simplement privé ! J'attends, cependant, son agrément depuis octobre 2019 ! La demande est dûment enregistrée sous le numéro 2298. Si les circuits administratifs sont très lents, j'ai eu la mauvaise surprise d'entendre aux dernières nouvelles que les services en charge auraient perdu mon dossier d'agrément. Et ce après que toutes les procédures aient été épuisées ! Oui, il ne restait plus que la signature du ministre de tutelle ! De toutes les façons, si la bibliothèque est assimilée à une association, de quel que ordre qu'il soit, il me semble que les nouveaux textes soumettent au simple

régime déclaratif. Mais j'aurai bien aimé avoir un récépissé officiel, ne serait-ce que pour tout le sacrifice consenti et mon esprit d'archiviste pointilleux !

Al Mawkih Al Thaqafi : Trouve-t-on d'autres bibliothèques personnelles ou familiales en Mauritanie ?

Ahmed Mahmoud Ould Mohamed dit Jemal : À l'intérieur du pays, je ne puis me prononcer. Mais ici, à Nouakchott, les bibliothèques privées traditionnelles à caractères religieux sont légions. Quant aux bibliothèques multiculturelles, elles se comptent. Je pourrai quand même citer quelques unes, connues : les bibliothèques de Mohamed Mahmoud Ould Wedady, de Mohamedou Ould Mohamed Mahmoud, de Dahmane Ould Beyrouk, de Bios Diallo qui semble-t-il est très visitée par les étudiants pour son rayon littéraire, de Dr Mohamed Ould Boueleiba par ailleurs éditeur. Il y a aussi les riches fonds documentaires laissés par les défunts universitaires et écrivains, Mohamed Said Hamody, Oumar Ba et Ousmane Moussa Diagana sous scellés par les héritiers depuis le départ à l'au-delà de ces illustres hommes de savoirs. Je suis pessimiste, quant à l'avenir de ces patrimoines, si les ayants droits ne prennent pas les mesures appropriées pour les désensabler et les ouvrir au public. Sinon, est-ce que les pouvoirs publics pourraient intervenir sur ces fonds, au nom de la mémoire culturelle nationale ?

Propos recueillis par Bios Diallo

La société soninkée entre tradition et modernité

Soumaré Zakaria

Institut Supérieur Professionnel de Langues,
de traduction et d'interprétariat

Introduction

La communauté soninkée s'organise autour d'une structure sociale et politique hiérarchisée qui est aujourd'hui confrontée aux soubresauts internes et externes liés au besoin de changement et de modernisation d'un système pyramidal datant de plusieurs siècles. Vivant dans un monde devenu village-planétaire avec l'avènement des nouvelles technologies de l'information et de la communication, les Soninkés subissent, comme les autres communautés nationales en Mauritanie, les effets d'une mondialisation tentaculaire qui menace les identités particulières. Dans le numéro précédent de cette revue, nous avons mis l'accent sur trois aspects caractérisant les membres de cette communautés (origine, migration, parenté à plaisanterie-kallengoraxu), dans cette contribution nous nous intéressons à : 1) la communication, 2) la naissance et 3) l'éducation des jeunes en milieu soninké traditionnel et moderne.



pour les travaux d'intérêt général, les chefs de famille (kagumu) pour les réunions...

Dans le premier cas de figure, traditionnellement, les Soninkés ne recouraient pas aux mêmes méthodes de transmission de la nouvelle. En période d'hivernage, quand la population se trouvait aux champs non loin des habitations, l'on faisait battre un tambour exceptionnel qui, retentissant loin dans la brousse¹, avertissait les paysans de l'avènement d'un événement particulier au village. S'il s'agit d'un décès, il est le plus souvent désigné un homme devant aller, à pieds ou à cheval, avertir les gens aux champs. En langue soninkée, l'homme ainsi désigné pour la transmission de la nouvelle aux populations aux champs ou même dans les villages avoisinants, est appelé : hitinda, littéralement : celui qui transmet la nouvelle du décès.

Dans le deuxième cas de figure, c'est-à-dire l'annonce des travaux d'intérêt général, des réunions villageoises..., on faisait recours à «la voix humaine». Autrement dit, dans les villages soninkés traditionnels, il y avait toujours un homme chargé principalement de la transmission des

nouvelles. Si l'objet de la communication est d'informer de la tenue d'une réunion des chefs de famille ou de la réalisation d'un travail d'intérêt général devant mobiliser les jeunes, notre homme sillonnait les ruelles, les rues du village en criant haut et fort la nouvelle. L'annonce de ce genre de nouvelles, pour la distinguer d'une mauvaise nouvelle (décès, catastrophe, par exemple), est toujours précédée du terme soninké : hadamugukoye diameyani, littéralement : avez-vous entendu, il s'agit d'une bonne nouvelle. La nouvelle, ainsi précédée de ce terme, rassurait la population.

Aujourd'hui, cependant, en milieu soninké moderne, nous assistons à la disparition presque totale des deux méthodes de transmission des nouvelles (tambour et voix humaine) susmentionnées. De nos jours, pour informer, les Soninkés, notamment ceux des villages, font recours aux moyens modernes de communication : téléphone, réseaux sociaux. Depuis quelques années, en effet, il a été inauguré une radio sous-régionale nommée Djida FM basée à Bakel au Sénégal dont le rôle est d'informer les populations villageoises des trois pays : La Mauritanie, le Sénégal et le Mali. Cette radio est maintenant renforcée par l'installation, dans certains villages, d'une «antenne de réseau de téléphonie». De la même manière, d'autres radios ont fait leur apparition en milieu soninké. A ce propos, Thierno Tandia note : « D'autres radios comme Radio Jikke FM Waounde ou Ganankumme FM DE Diawara au Sénégal, des radios privées comme radio Nouakchott, Tenwir Radio Koboni [...] contribuent au rayonnement de la culture locale, de la langue et de la culture soninké². » La prolifération de ces radios locales, nationales et internationales soninkées a permis de sortir les villages de leur isolement et a facilité la communication avec le monde.

1. La communication

Le système de communication traditionnel en milieu soninké a connu plusieurs étapes. La communication ou l'information destinée au public entre, principalement, dans deux cadres :

1. l'annonce d'une nouvelle particulière ou d'un décès ;
2. l'annonce d'un événement devant mobilisé toute la population du village, notamment les jeunes et les moyens jeunes

1- Généralement, les champs où cultivent les paysans ne sont pas loin du village.

2- Thierno Tandia, «Evolution et révolution de communication en milieu soninké : l'avènement des réseaux sociaux sooninke et communication » in Penser et écrire la société soninké aujourd'hui, Paris, Harmattan, 2020, p135.

L'introduction des nouvelles technologies de l'information et de la communication en milieu soninké moderne a révolutionné la vie des Soninkés. Avec les réseaux sociaux, la communication avec la diaspora est devenue on ne peut plus facile et accessible. Il y a quelques années seulement, avoir les nouvelles d'un parent vivant à l'étranger n'était pas chose aisée. Aujourd'hui, avec un téléphone portable connecté ou non, on est informé de tout. Dans presque tous les villages soninkés modernes, la révolution numérique gagne du terrain. Ordinateurs, téléphones et télévisions contribuent à effacer les barrières géographiques et tiennent informés les habitants.

Force est de souligner que le phénomène de modernisation des moyens de communication s'observe dans toutes les communautés nationales mauritaniennes où on est passé d'un système traditionnel de transmission de nouvelles à celui, plus moderne, qui a révolutionné les habitudes. Les Soninkés, les Peuls, les Arabes et les Wolofs, traditionnellement, recouraient tous aux moyens rudimentaires pour s'informer entre eux ou pour communiquer avec le monde extérieur. Ces communautés nationales ont vécu également de la même manière la révolution technologique qui a bouleversé les anciennes méthodes de transmission de messages.

3. La naissance

La naissance est une étape on ne peut plus intéressante dans la vie sociale d'une communauté. De la conception à l'accouchement, la société traditionnelle soninkée, qui était encore rudimentaire et ne disposant pas de moyens technologiques modernes, déployait tout un ensemble de techniques non sophistiquées pour sauver à la fois la vie de la femme en état de grossesse et celle de l'enfant qu'elle s'apprête à mettre au monde. J.H. Saint-Père, dans son livre intitulé Les Sarakolle du Guidimakha, décrit l'accouchement



en milieu soninké traditionnel : « Lors qu'une femme [...] est sur le point d'accoucher, elle se rend chez sa mère, un mois avant la date [...] de la délivrance, si elle demeure dans le même village que sa mère, et trois mois avant, si sa mère habite dans un autre village. » Quand les signes de l'accouchement se font sentir (les contractions), elle se fait aider par sa maman et la sage femme (matrone) « [...] pour accoucher [elle] se met à genou [...] sur une natte [...] la matrone [...] s'accroupit devant elle [...] ; la future mère pose ses mains sur [ses] épaules [...], s'y appuie et, par traction des bras, fait des efforts comme pour se mettre debout en écartant les genoux [...] La matrone a à côté d'elle un couteau ; elle tend les mains lorsqu'elle l'enfant apparaitre ; elle aide l'enfant à venir au monde en criant à la parturiente : « Votte, an kittou xotondi³. » Elle prend ensuite l'enfant dans ses bras, « le lave avec de l'eau tiède », lui « couvre la tête avec un linge », et « lui mâche la tête par-dessus le linge pour la lui « faire » ; cela s'appelle « yinné tagande⁴ » parce que, disent les Soninkés, la tête de nouveau-né est longue, et il faut l'arrondir⁵. » Une telle pratique d'accouchement a aujourd'hui disparue en milieu soninké moderne.

Dans les couples modernes, surtout dans les grandes villes, la femme accouche

dans un hôpital ou dans une clinique privée ; dès qu'elle en sort, elle rentre directement chez son mari. Force est cependant de constater qu'il y a quelques exceptions : quand une jeune femme accouche pour la première fois, elle passe une semaine chez sa mère, si celle-ci habite dans la même ville. Mais cela ne se fait pas avant son accouchement, comme l'a décrit J. H. Saint-Père.

Le baptême et la nomination du nouveau-né se font au septième jour, en même temps que la sortie « lindia kompo⁶ ». C'est le marabout du village qui donne le kitabé toxo⁷ et les parents donnent le toxora toxo⁸. Même en ville, c'est toujours le marabout de coutume (laada moodi) qui est chargé de donner le kitabé toxo au nouveau-né. Les Soninkés, même en ville ou dans la diaspora, restent toujours attachés à cette tradition.

4. L'éducation des jeunes

En milieu soninké traditionnel, l'éducation de l'enfant est principalement confiée à sa maman jusqu'à l'âge de sept ans. L'intervention de son père dans cette étape de l'éducation et de la socialisation de l'enfant est très minime. A partir de cet âge, jusqu'à la majorité, le père intervient d'une manière on ne peut plus déterminante dans son éducation en lui apprenant « à parler soninké plus correctement, lui

3- Terme soninké voulant à peu près dire : fais des efforts, tire sur tes bras ou consolide tes bras.

4- Terme soninké : fabriquer la tête.

5- J.H. Saint-Père, Les Sarakolle du Guidimakha, p60.

6- Dans la tradition soninké, après l'accouchement, la femme reste pendant une semaine confinée dans une chambre, elle ne peut en sortir qu'au septième jour. C'est cette période de confinement qu'on appelle en langue soninké lindia kompo.

7- Nom du Livre. Il s'agit d'un nom pris dans le Livre ou dans la tradition musulmane.

8- Surnom, qui est le plus souvent le nom d'un proche parent décédé ou en vie.



enseigne la signification des mots, les titres des divers parents, le degré de parenté, les noms de leurs parents, où ils demeurent, les noms de tous les objets qui se voient, les règles d'éducation, le respect des parents, des gens âgés, etc. Il lui parle des autres villages, des pays voisins ; il lui raconte les légendes, les usages et enfin la coutume⁹. » De la même manière, à partir de cet âge, tous les membres de la communauté pourraient intervenir dans son éducation et sa socialisation, en lui apprenant les bonnes manières, les morales et les valeurs sociales, en le corrigeant, s'il commettait des actes répréhensibles... Il faut toutefois souligner qu'une telle pratique est presque inexistante de nos jours en milieu soninké moderne où corriger l'enfant d'autrui pourrait provoquer des mécontentements des parents biologiques. Ceci est aussi valable pour les autres communautés nationales où traditionnellement l'éducation d'un enfant engageait presque la responsabilité de toute la société. Dans toutes les communautés nationales mauritaniennes aujourd'hui, en effet, cette responsabilité est devenue de plus en plus restrictive et les parents voient mal ou refusent une intervention externe dans l'éducation de leurs enfants. Ce phénomène est d'autant plus généralisé actuellement que même l'univers scolaire n'est pas épargné, ce qui fait perdre aux enseignants toute autorité sur les enfants.

Parallèlement à l'éducation dispensée par le père, l'enfant est envoyé chez le marabout du village afin de lui apprendre les fondamentaux de la religion islamique. Il

est en même temps envoyé à l'école, dans la plupart des cas. Le temps de celui-ci est donc partagé entre l'éducation paternelle et/ou communautaire, l'apprentissage religieux et l'école moderne.

Aujourd'hui, en milieu soninké moderne, l'enfant suit presque le même itinéraire, avec cependant quelques exceptions. Les parents ont toujours la responsabilité fondamentale d'éduquer leurs enfants, mais avec moins d'intervention des autres membres de la communauté. L'enfant continue à suivre les enseignements religieux sous, parfois, une autre forme. Il n'est, le plus souvent, envoyé chez un marabout ; les parents, qui vivent surtout en ville, préférant l'envoyer à la Mahadra de la mosquée du quartier où les méthodes d'enseignement sont différentes des méthodes traditionnelles des marabouts soninkés. En effet, traditionnellement, certains marabouts apprennent seulement à l'enfant à mémoriser le Coran, sans lui apprendre au préalable à écrire, alors dans les Mahadras modernes l'accent est à la fois mis sur la mémorisation du Livre saint et l'apprentissage de l'écriture.

Force est aussi de souligner qu'avec l'émigration massive des Soninkés dans les pays européens ou occidentaux l'éducation de l'enfant a fortement changé. Les parents n'ont plus le monopole de celle-ci. L'enfant évolue dans un univers où il est confronté à d'autres cultures, d'autres langues, ce qui influe sur sa façon de voir le monde. En contexte occidental, aujourd'hui, il est facile de voir un enfant soninké qui ne parle pas la langue maternelle, qui ignore la culture et les valeurs

morales de la communauté soninkée. Cette réalité est d'autant plus manifeste chez les enfants nés en Occident et dont les parents n'ont pas accordé une importance à la transmission des valeurs et à l'apprentissage de la langue soninkée...

Conclusion

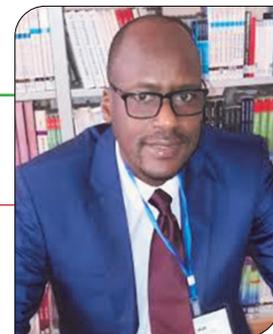
La société soninkée est structurée autour des valeurs sociales, culturelles et éducationnelles qui constituent la base qui la maintient. D'un système de communication rudimentaire aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, elle a su se moderniser pour assurer les échanges entre ses membres. Sur le plan éducationnel, de la naissance de l'enfant à sa majorité, tout en ensemble de méthodes sont mises en place pour favoriser sa socialisation, cependant qu'on remarque quelques exceptions de nos jours liées au mode de vie citadin des Soninkés.

Bibliographie

- Thierno Tandia, «Evolution et révolution de communication en milieu soninké : l'avènement des réseaux sociaux sooninke et communication » in Penser et écrire la société soninké aujourd'hui, Paris, Harmattan, 2020.
- FOFANA S., Structure et dynamique sociopolitique en milieu soninké, Mémoire de Maîtrise, université de Nouakchott, 2003-2004 ;
- MANCHUELLE F., Les Diasporas des travailleurs soninké (1848-1960). Migrants volontaires, Paris, Karthala, 2004 ;
- POLLET É., WINTER, G, La Société Soninké, Bruxelles, Institut de sociologie, université libre de Bruxelles, 1971 ;
- SAINT-PERE J. H., Les Sarakolle du Guidimakha, Paris, Maison Larose, 1923;
- SOUMARE Z., La Société soninké entre hier et aujourd'hui, Paris, Les impliqués éditeur, 2017 ;
- SOUMARE Z., Un Breton chez les Soninké, Paris, Les impliqués éditeur, 2017 ;
- SOUMARE Zakaria, Ch. Wagué, Sidi N., (sous la direction de), Penser et écrire la société soninké aujourd'hui, Paris, Harmattan, 2020.

9- Les Sarakholes du Guidimakha, p70.

Mbouh Seta Diagana,
Université de Nouakchott Al Aasriya, Mauritanie



La quête patriotique dans la poésie d'Ousmane Moussa Diagana

Notules de rêves pour une symphonie amoureuse¹ et Cherguiya (Odes lyriques à une femme du Sahel)² d'Ousmane Diagana sont dans la poésie mauritanienne d'expression française, les recueils qui traduisent le mieux la volonté des poètes à s'abreuver de leur héritage culturel, à redorer le blason de leur patrie tout en évitant de s'isoler. Dans ces textes, tout est prétexte pour que la quête aboutisse. Le poète amoureux décrivant la femme inaccessible, le poète nostalgique regrettant le bonheur d'antan sont autant d'allégories qui concourent de façon sous-jacente à la réalisation de quel que rêve.

Un Lyrisme au service de la Patrie

L'exaltation des sentiments amoureux mise en exergue par le je du poète ne se manifeste rarement que dans la poésie africaine. Nombreuses sont les raisons qui peuvent expliquer cette carence que nous pouvons résumer en trois points. D'abord, les langues africaines sont empreintes d'une pudeur telles que l'extériorisation ou l'exhibition de tout univers intimiste passerait mal. Les contes et les légendes africains n'évoquent que par allusions et images le sentiment ou le désir amoureux. Ensuite, le fonctionnement social ne favorise pas, au contraire réprime toute attitude mettant l'individu au dessus du collectif. Le comportement de tout être dans sa manifestation la plus singulière doit être régi par et pour la société. Toutefois ce ne serait qu'une lapalissade de dire que dorment en chaque personne et de surcroît en chaque poète des beaux sentiments qui ne demandent qu'à être

évoqués avec grandiloquence et joliesse. Mais comment y parvenir sans heurter les sensibilités ? C'est la tâche à laquelle s'est attelé Ousmane Moussa Diagana dans ses deux recueils de poésie où le lyrisme amoureux est au service du patriotisme, où le plaisir individuel est à la quête de l'unité nationale.

En effet, une lecture liminaire de Notules et Cherguiya laisserait présager qu'on a affaire à une poésie sentimentaliste voire érotique si bien que l'évocation des femmes aimées dans ces poèmes, atteint ici des niveaux considérables. A vrai dire, chez Diagana, ni l'amour ni la femme ne sont des fins en soi, mais des moyens par lesquels le poète va à la rencontre de soi-même et de son pays. Les deux recueils dialoguent entre eux, le premier propulsant la femme soninkée au sommet de la beauté et de la sensualité, le second sublimant avec incandescence le charme de la femme mauresque, tous les deux recueils célébrant la Mauritanie dans ses différences qui constituent sa force, son avenir et son identité. D'ailleurs Diagana s'est toujours demandé sur le rôle que peut jouer un poète dans la situation de son pays. L'amour peut en être la clé :

« Si on parle tant d'amour, c'est parce que l'amour pose problème. On ne l'évoque pas pour la simple beauté du mot. Quand on aime, on voit à travers cet amour beaucoup de choses. Je parle beaucoup de la femme mais pour moi, elle est une sorte de médium. Elle médiatise à la fois, le pays, le monde, le rapport complexe entre l'homme et la femme, etc. Pour moi, cet amour est total. Dans le contexte de la Mauritanie, l'amour est vécu de façon très douloureuse. Un amour difficile à vivre, et même à assumer, au regard des communautés qui vivent ensemble d'une manière très complexe. »³

Cette situation hante le poète, son propre pays devient une énigme, des questions obsédantes se bousculent alors dans sa tête :

Dites-moi comment est ce peuple de mon pays dont on me dit qu'il existe quelque part et que je n'ai jamais rencontré.

Dites-moi comment sont ces peuples de mon pays dont on me dit qu'ils ont disparu et qui sont sans traces.

Dites-moi qui sont ces peuples de mon pays avec lesquels je vis et dont je ne sais rien (...)

Dites-moi comment aimer dans cet étrange pays, comment dans cet étrange pays aimer. (Notules p.108)

Enfin, peu importe les réponses qu'on pourrait lui apporter. Car chaque réponse redevenant une nouvelle. Le pays ne s'offrant pas facilement. C'est un don rare, siège des faits mémoriaux, havre de discrétion. Le poète n'a plus qu'une envie : mériter, aimer ce pays et se faire aimer par cette « perle », qui est le croisement entre « l'eau et le grain du sable », c'est-à-dire les populations du Sud au bord du Fleuve et celles du Nord au contact des dunes. Concrétiser cette rencontre est la seule chose qui puisse intéresser le poète :

« C'est cela ma folie
C'est cela ma passion
Mon unique passion
Pour te mériter
Ô pays ! » (Notules, p. 93).

Si le deuxième recueil du poète s'intitule Cherguiya, c'est que le poète croit en la pluralité de la Mauritanie. Littéralement ce mot signifie « Femme de l'Est », « L'Orientale, qui est pour moi une synthèse de toutes les femmes aimées, dans leur diversité. L'Est est cette partie de la

1 - Ousmane Moussa Diagana, Notules de rêves pour une symphonie amoureuse, Paris, Editions Nouvelles du Sud, 1994. Désormais abrégé Notules.

2 - Idem, Cherguiya (Odes lyriques à une femme du Sahel), Paris, Le bruit des autres, 1999. Désormais abrégé Cherguiya.

3 - Ousmane Moussa Diagana entretien avec Diallo Bios, Sépia, N° 29, 1999, p. 4.

Mauritanie où se croisent toutes les ethnies, mais c'est aussi cet Orient religieux vers lequel on se tourne pour la prière. Cherguiya est le symbole d'une Mauritanie profondément plurielle. Elle est à la fois prise et insaisissable, elle est une quête illimitée car elle échappe à toute étreinte au moment même où elle s'offre »⁴.

Les mots « prière », « prise », « insaisissable » de la bouche même du poète font de la femme dans l'œuvre de Diagana, à la fois un être sacré, proche et évanescent d'où cette perpétuelle quête.

La Quête par la prière

La poésie de Diagana a beau être élégiaque et romantique à bien des égards, elle n'en demeure pas moins intimement liée au sentiment religieux. Ce qui corrobore l'idée selon laquelle le lyrisme est au service de la patrie. Si l'on connaît la place qu'occupe la religion dans le cœur des Mauritaniens, on comprendra mieux pourquoi le poète se réfère plusieurs fois à l'univers musulman. Par ce procédé, il fait savoir à la femme aimée que, quelle que soit la différence qui puisse exister entre eux, ils sont unis par l'essentiel, à savoir l'Islam et cette religion, par définition, abolit toute différence entre les individus pour n'être que des fidèles. Alors en bon croyant, et bon citoyen, le poète prie et se met à croire :

Ton nom, femme de mon pays, que j'égrène sur mon chapelet, mon chapelet qui prend soudain feu ». (Cherguiya, p. 9)

Mais faut-il voir dans ces prières une croyance pure et simple ? La femme et la prière ne sont-elles pas que des métaphores-métonymies ? La seule chose qui vaille pour le poète, c'est le bonheur du pays natal. Mais dans un monde où l'amour et le sacré sont érigés en vertus cardinales, pourquoi ne pas s'en servir. C'est sur ce constat en effet que fonctionne le recueil *Notules* dont la structure est circulaire : l'incipit du texte et sa clausule font de la femme un être sacré, mythique et légendaire, envers et pour laquelle toute prière s'adresse :

Ô femme ! Que ton corps soit mon tapis de prière !
Que mon front s'éternise sur la terre sainte
Et ferme de tes seins !
Amen. (*Notules* p.6)

J'élève vers toi mon offrande lyrique
Toi, l'écharde infrangible dans la mémoire de mon corps
Toi, la Sira Nâyé de mes longues nuits de veille
Toi, la fille de la légende et du mythe dans le poudroïement irisé du Wagadu

J'élève vers toi mon offrande lyrique,
Et je prie. (*Notules* p. 110)

Il ressort de cela que la seule chose qui hante l'esprit de Diagana, c'est cette terre natale, sacrée à ses yeux, recelant toutes les richesses, débordant de toutes les qualités et, par-dessus tout, terre de rencontre, de métissage et donc de tolérance et de cultures.

C'est cet univers que le poète voudrait recréer en Mauritanie, laquelle serait « une belle synthèse de l'histoire...à la fois négro-africaine, berbère, arabe ... ».

D'ailleurs quand Ousmane Moussa Diagana abonde dans cette quête d'une Mauritanie hybride, il l'affirme avec une simplicité on ne peut plus claire. Ici point d'hermétisme, nulle image ambiguë :

Terre d'humus noir lointaine et mythique, fruit de l'errance et du souvenir. Terre aride et riche dont le secret gît dans la mémoire d'un vautour chauve et sans âge et d'une hyène étique. Terre de sang, du python et de la vierge. Terre de feu, du cheval et de la poudre. Terre de l'orgueil et de la mort. J'avais pour monture une chamelle. J'avais pour langue la langue des hommes libres. J'avais pour guide un vieillard humain à chaque halte la terre pour en sentir l'odeur, pour en aspirer le parfum de femme féconde.

A notre rencontre, nous versâmes ensemble des larmes rouges. De notre commerce germa l'azer, s'assouplirent nos langues respectives, se répandirent l'islam et le savoir, se tinrent en respect des langages, des cultures, des esprits. (*Notules* p.106)

En quelques lignes, le poète a fait le tour d'horizon de l'histoire de cette terre dans ses différentes manifestations. Force est de constater que les différents éléments qui sont cités relèvent soit de la culture négro-africaine en particulier de la culture soninké, soit de la culture berbère, et de cette rencontre naquit une langue qui est l'azer, une sorte de créole soninké-hassaniya, aujourd'hui presque disparue. En évoquant ces instants de l'Histoire mauritanienne, le poète est plus que nostalgique, il regrette cette période où les hommes et les femmes de ce pays se brassaient, il déplore cette Mauritanie actuelle qui ne sait plus rêver :

Les résonances du couchant sont ce soir couleur de cendre et de latérite ; couleur de beauté et de mélancolie, couleur d'une poésie saturnienne...

J'y plonge l'horizon endeuilé d'amours blessés, l'horizon saignant de cœurs meurtris de ma terre métisse et je rêve. Rêves agités de poésies et de mélodies lointaines.

Je songe au poète Sid'Abdallah et à la belle Azer, à la tristesse de leurs tours d'orgueil dans Ouadane miroitant d'eau et de sagesse.

Je songe au poète Adebba, à ses amours nomades, à sa passion ambiguë pour Debbou la Leukweriya, la jeune femme noire, la jeune femme peule.

Je songe aux chanteurs du lélé, de Leïla et de la nuit, à leurs langages pluriels poreux de nostalgie et de tolérance. (*Cherguiya* pp. 53-52).

La quête par la femme

Entre la femme mauresque et la femme soninkée, toutes deux représentatives de la Mauritanie, le cœur du poète se met à hésiter, comme si opter pour l'une au détriment de l'autre serait une forme de reniement d'une partie de soi-même. De là réside toute l'inquiétude de Diagana ; et sa quête de cette femme devient

4 - Ousmane Moussa Diagana, Entretien avec Xavier Garnier, Notre Librairie, N° 137, Mai/Août 1999, p. 94.

dès lors le leitmotiv de son écriture. Entre Notules et Cherguiya s'opère en conséquence une intratextualité aux allures d'une quête laborieuse, parfois infinie mais jamais désespérée :

J'ai cherché en vain dans tes yeux soulignés de khôl cette trace, ce vacillement d'ailes, ce frémissement mythique.

J'ai cherché en vain dans ton corps musulman les signes pérennes de la graphie païenne de tes origines.

J'ai cherché en vain dans la confluence mélodique une tonalité tienne, un air lointain.

J'ai cherché en vain parmi les objets et les choses alentour un indice, un symbole, une vieille relique.

J'ai cherché avec frénésie cette partie de moi, en moi inaliénable, cet autre moi-même enté sur la parole muette de la mémoire orpheline et j'ai trouvé hissés sur le mât de mon rêve des mots dépouillés de leur chair, des débris atones d'une voix, un nom... (Notules, p. 104)

J'ai plongé mes yeux sans gêne et sans pudeur dans les yeux de toutes les femmes que je croisais sur mon chemin. Qu'ils sont beaux leurs yeux, les yeux des femmes de mon pays ! (...)

J'ai cherché dans les mélodies de leurs voix et de leur silence, dans le secret de leur regard, dans l'itinéraire de leur pas, dans la sonorité de leurs noms, dans les modulations de leurs langages, dans leurs douleurs et souffrances tues

J'ai cherché dans leur respiration diurne et nocturne, dans l'alternance de leurs saisons, dans leurs frondaisons et exhalaisons, dans le susurrement et clapotement de leurs eaux troublantes, dans le picotement de leurs chairs vives, dans l'arc-en-ciel de leurs rêves.

J'ai cherché dans les chants et les vocables d'hier et d'aujourd'hui, dans les cantiques obscurs, dans les versets sacrés, dans les confidences des morts et des vivants.

Je t'ai cherchée, cherchée

Et continue à te chercher (Cherguiya, p. 61).

Dans ces deux longs extraits, revient souvent une idée maîtresse, celle d'une Mauritanie qui dialogue entre son passé et son présent tant sur les niveaux spirituels, artistiques que linguistiques afin que l'avenir puisse intégrer ces différents paramètres qui font à la fois l'unité et l'originalité du pays. Cette quête va-t-elle aboutir ? Rien n'est moins sûr, tant les paradoxes sont nombreux : proche et lointaine, prise et insaisissable, aimée et crainte... La femme plurielle dont rêve le poète ne semble pas s'offrir aisément.

Tu es cette femme que je poursuis

Inlassablement

Cette femme que je rencontre tous les jours

Sans la reconnaître

Cette femme que je se sens

Non sans tressaillir

Dans toutes ses résonances

Cette femme que je désire

De tout mon être vibrant

Cette femme que j'appelle

De tous mes vœux ardents

Cette femme que je nomme.

Que je n'ai jamais connue...

Cette femme

Cherguiya de partout

Cherguiya de nulle part. (Cherguiya, pp. 62-63)

La dernière strophe fonctionne en effet, comme un aveu d'impuissance, car Cherguiya n'est en réalité qu'un leurre, et, au meilleur des cas une évanescence. Cet aspect de la femme finira par avoir raison du rêve du poète. Idéaliste, il croyait à une femme synthèse, une femme-symphonie, une « femme-signé » qui serait la somme de toutes les femmes de son pays. Cette femme, le poète l'imagine forcément métisse, mais surtout insulaire, car association de l'eau donc du sud de la Mauritanie et du sable renvoyant au Nord, bref une « fusion cuivreuse de l'Afrique et de l'Asie ». C'est pourquoi ces éléments naturels que sont l'eau et la terre se manifestent visiblement dans la poésie de Diagona et constituent de fait l'image indélébile de la patrie :

Une étendue de sable dans tes yeux de rêve

Un flottement d'eau léchée par le vent

Une voix aux sept chants

Immortalisent une mémoire

La mémoire de mon pays. (Notules p. 101)

Hélas, le rêve a ses limites ! Et le poète aussi. Le retour à la réalité devient inéluctable. Les questionnements ontologiques se font incessants. Le poète se demande si la femme mauritanienne telle qu'il la pense existe ? Tout porte à croire que non. Car à la question que se pose le poète : « Mais qui es-tu Cherguiya ? » (Cherguiya p. 28). Il ne trouve qu'une réponse sibylline, mais qui en dit long sur la personnalité déroutante de Cherguiya :

Je suis Vent du Cherg

Je suis murmure le matin

Susurrement la nuit

Tempête le jour...

Je suis le Point cardinal

On m'appelle Cherguiya

La belle

La tourterelle

Chamarrée dans la douceur du soir

Le grain-duvet de beauté

L'errante aux yeux d'horizon pers

Sur les traces de l'amant ardent

L'amant d'eau

De lumière. (Cherguiya, pp. 42-43)

Face à ce jeu de "cache-cache" où la muse souffle le chaud et le froid, l'instant présent du poète est plus que jamais flou. Entre rêve et réalité que faut-il choisir ? Ousmane Moussa Diagona semble trouver un compromis avec ces vers de Hugo Von Hofmannsthal constituant par là même l'épigraphe de Notules :

« Je dis au rêve : reste et sois vrai

Et à la réalité : sois rêve et disparais. »

Identité et statut social :

Le cas de la province du N'Guenaar au Fuuta Tooro

Dr. Racine Oumar N'DIAYE
FLSH/UNA
Mauritanie

Le Fuuta Tooro est une zone de la moyenne vallée du fleuve Sénégal comprise entre le 15ème et le 17ème degré de latitude Nord. Il se situe à cheval sur le fleuve et s'étend sur une longueur de près de 600 km de Demmbankaani en amont à Dagna en aval. Quant à sa largeur, elle varie en fonction de la plaine alluviale. Le Fuuta Tooro est limité au Nord par les émirats de la Mauritanie à savoir le Trarza, le Brakna et le Tagant ; à l'Est et à l'Ouest par le Gajaaga et le Waalo ; au Sud par le désert du Ferlo. Le fleuve apparaît ici, à l'image du Nil, du Tigre, de l'Euphrate... comme un facteur favorisant non seulement une concentration humaine mais aussi son épanouissement.

En effet la province du N'guenaar¹ fait partie intégrante des huit provinces que comprend le Fuuta Tooro. A mi-cheval entre les rives gauche et droite du fleuve, il est limité par le Damga à l'Est et par le Bosséa à l'ouest. Le N'guenaar est une figure géométrique de forme convexe. Sa superficie estimée à 20.000 km² regroupant une population très bigarrée dans sa composition avec, cependant, une très forte présence numérique des Haal poulaar-en ou haalpular (c'est-à-dire ceux qui parlent la langue pulaar). Cette prééminence des Poulaar ne doit pas, toutefois, nous pousser vers un non reconnaissance des droits des minorités habitant cette localité². Sur le plan des activités de la vie quotidienne, la société traditionnelle Fuutankee en général semble être régie comme par une sorte de répartition des



tâches ; d'où sa hiérarchisation en castes (kindés en pulaar).

Cette situation a toujours réglementé la vie et les relations sociales au Fuuta Tooro. Il s'agit d'une société fortement structurée reposant, d'une part, sur un système de parenté basé sur le lignage, la famille étendue et le ménage qui créent et entretiennent entre les membres des obligations et des droits sociaux et, d'autre part, sur une hiérarchie de castes qui définit le statut et la condition de l'individu. Ces castes se caractérisent en général, par l'hérédité, l'endogamie et la spécialisation professionnelle. Elles constituent des groupes fermés, incompatibles entre eux, entretenant des relations de type hiérarchique (DIOP, 1965, Voir aussi WANE, 1969).

On peut, en tentant une classification trop généralisée, distinguer trois grandes catégories sociales chez les Haalpulaar (ceux qui parlent la langue Pulaar) du Fuuta Tooro :

- La haute aristocratie des Rimbé

(hommes libres/nobles) est composée de Torobé (marabouts), Fulbé (éleveurs), Sebbé (guerriers) et Subalbé (pêcheurs)

- La catégorie intermédiaire des Nienbé (hommes de métiers) est occupée par les artisans (forgerons= wayloubé ; tisseurs= maaboubé ; boisseliers = lawbé ; cordonniers = sakekébé)

- La catégorie des Gallunkobé (anciens esclaves affranchis).

- Enfin, au bas de la pyramide saigne la catégorie des esclaves (Maccubé) . Cette catégorie est la plus défavorisée car elle est possédée. L'esclave est condamné à demeurer une chose : la chose de quelqu'un d'autre (DELACAMPAGNE, 2000, 238). Il est présent dans toutes les activités de ses maîtres. L'esclave n'a pas d'existence humaine car il n'a pas conscience de son être. Il ne peut en être autrement car il est caricaturé par la société de manière suivante : une masse de force (doolé), de muscles, image qui renvoie à son travail physique, et de chairs difformes qui pendent du fait de sa gloutonnerie. Son attribut d'être humain est dès lors discutable car il ne répond plus aux normes de civilité édictées par la société. Il est un objet étranger à la société, sans histoire et sans racine (N'GAEDE, 1999, P.54). Il s'inscrit en négatif sur le tableau de la société. Il est classé dans l'univers des « choses d'utilité » (M'BEMBE, 2000, P.238). Voilà la place attribuée à l'esclave. Elle lui est propre, elle lui sied et il doit s'y conformer toute sa vie.

La société invente, crée et génère des modes de comportement qui induisent soit la frustration, la honte et/ou l'enchantement et la survalorisation puisés dans des origines supposées et mythiques. La société Haalpulaar a, dans son vocabulaire social, la capacité soit de chosifier les uns, soit de survaloriser les autres. Tout cela permet la mise en place d' « une ma-

1 - Sur l'étymologie du mot N'Guenaar nous rejoignons l'hypothèse qui stipule que c'est Koly Tengella, qui en 1512 en allant à la conquête du Fuuta Tooro l'aurait baptisé N'Guendi Naaré (territoire de Naaré) en la mémoire de sa mère qui se nommait Banné Naaré.

2 - Quelques Soninko (Soninké au singulier), Wolofs et Haratines (affranchis maures) sont bien présents dans la zone.

nière de penser investie dans une manière d'agir, d'un art de combiner indissociable d'un art d'utiliser » (DE CERTEAU, 1998, P.87).

En effet, la société Haalpulaar assigne des rôles, détermine des places et les fige dans des images stéréotypées. La forte hiérarchisation de la dite-société se dévoile à travers tous les aspects qui président à son fondement. Elle s'observe le mieux et de façon symptomatique dans la distribution des terres de cultures (surtout de décrue) et durant les actes de mariages. La répartition des terres, qui suit la logique de hiérarchisation de la société, est faite de manière suivante : la partie qui est régulièrement inondée est contrôlée de manière systématique par les « nobles », la partie médiane revient de droit aux « intermédiaires » et les parties les plus hautes difficilement inondables et les moins fertiles sont attribuées aux esclaves. L'autre registre où s'observe la rémanence de la stigmatisation liée à la catégorie d'esclaves concerne le mariage. La condition d'esclave se manifeste au moment du mariage lorsque les familles enquêtent sur l'origine sociale des partenaires, révélant la définition de l'esclave comme un non-parent (MEILLASSOUX, 1987).

En outre le N'Guenaar à l'instar des autres provinces du Fuuta a vu succéder sur son territoire plusieurs dynasties : chacune y apportant des changements aussi bien au niveau politique, économique que social et idéologique. Si le passage du pays sous domination Tondiong (vers le XIV^{ème} siècle) aurait introduit des titres comme Farba et Satigi, la fin du régime des Deniyankobe (vers le XVIII^{ème} siècle) marquerait l'avènement des Ormans, venus du Maroc, dans la localité. Ces titres ont connu au début des années 90 une résurgence phénoménale. Dans le milieu Haalpulaar, il est difficile de procéder à des remaniements car ils dénaturent, défigurent et travestissent les réalités sociales. Par conséquent, on doit agir en fonction de l'ordre préétabli afin de ne pas rompre l'équilibre et la dynamique historique de la société. Cela répond, le plus souvent,



à un besoin de sécuriser la lignée et de maintenir, dans les règles héritées des ancêtres, une manière de concevoir les choses et de les gérer. C'est une véritable fermeture sociale. (N'GAEDE, 2003, 720)

I- le Farbayat de Djéol : origines et portées du titre coutumier

La dynastie des Tondiong arrivée au Fuuta Tooro vers le XIV^{ème} siècle y aurait introduit les titres de Farba. Agnam Godo, un village du Bosséa, abrita le Fareng (grand chef) qui était le représentant du royaume de Diarra sous la dépendance de l'empire du Mali. Le terme Tondiong signifierait, en Mandingue, esclave de la couronne ou esclave du gouverneur. Le Faren d'Agnam Godo avait sous sa dépendance des Farba qui payaient l'impôt, tribut annuel au Diarra. Cette situation résulterait, pourrait-on croire, de l'influence politique que le Mali exerçait sur le Fuuta. (GUEYE, 1980, P.104).

Quoiqu'il en soit, Farba ou Fari-ba est selon les sources traditionnelles un titre honorifique. « Les princes Niakhaté et Diawara furent à l'origine de l'arrivée du titre Farba dans le N'Guenaar » (GUEYE, 1980, p.106). Djéol était la capitale provinciale des Kaniaga. Le Farba n'eut de comptes à rendre aux gouverneurs itinérants envoyés par les Niakhaté puis les Diawara de Diarra ; l'arrivée de Koly mit fin au prestige du Farba en le réduisant au rôle de simple chef de village (GUEYE, 1975, P.10).

Il est instructif de rappeler que les Farba qui ont dominé le Fuuta Tooro n'étaient liés par aucune parenté. Ils relevaient, tout

de même tous de la communauté Ceddo (guerriers) anciennement installés dans le territoire. La conscience collective des Haalpulaar garde encore vivace le rôle guerrier des sebbe : « Je suis, moi guerrier, disait le ceddo, fils et petit fils de guerrier, habitué aux grandes chevauchées dans les espaces sans limites et les horizons sans fin ». (GUEYE, 1975, P.14).

En effet le Farba de Djéol est une institution à fondement politique. La famille DIACK en était la principale pourvoyeuse. Plusieurs étapes étaient nécessaires avant d'arriver à l'intronisation. Le prétendant au trône devait faire prévaloir quelques critères de respectabilité : Généreux, social, sympathique, intelligent... Jadis, cette charge politique obéissait aux normes de la gérontocratie. De nos jours, seule la compétence propulse le prétendant aux commandes du Farbayat. Le droit d'aînesse perd sa raison d'être, il est remplacé par des critères d'éligibilité.

Deux chambres composent les institutions politiques du Farbayat de Djéol :

- La chambre des éligibles (Fiileteebe) composée uniquement de la famille des Diackbé (de patronyme Diaack) issus des sebbe Wurankobe. Elle joue le rôle du pouvoir exécutif du Farbayat.

- La chambre des « grands Electeurs » (Fiilooobe ou Jaagorde) assure le pouvoir législatif du Farbayat. Elle constitue un collège électoral représenté par les Welenaabe (de nom Welé), Tourenaabe (Touré), Sohsohbe (Sow) et Sihsiibe (Sy). Les Welenaabes sont prépondérants au sein de cette dernière et c'est à eux que revient de droit, l'intérim en cas de vacance du pouvoir. Quand aux Tourenaabé il leur est confié la fonction d'Eliman Djéol (fonction religieuse).



Ainsi Tout DIACKO prétendant au trône doit impérativement solliciter la chambre des électeurs, informer le doyen des Welenaabé qui à son tour se chargera d'en informer les doyens des autres clans. Mieux il doit passer au « Grand Oral » en dévoilant, entre autres, à la chambre éléctrice, ses ambitions et son « programme ».

En effet cette quête du titre est comparable à un phénomène social qu'on retrouve fréquemment dans la littérature amoureuse ouest africaine. Dans les officines de la littérature amoureuse Pulaar, ce phénomène porte le nom de « Yamal » qui signifie drague, « Yamal lefol » signifiant drague du titre/ pouvoir. Le comportement du postulant doit répondre à tous les tacts que doit mettre en œuvre un homme pour séduire une femme. « Les égards et les cadeaux déjà évoqués sont des signes d'une galanterie adressée à la famille de la femme et qui participent d'un certain art de la drague » (BA, 1994, p.28).

Tout prétendant à ce titre doit s'acquitter de certains devoirs qui sont un préalable au couronnement : il s'agit du « Coggou N'guru » (prix de la peau du boeuf devant confectionner le tambour de commandement), « Coggou Leffol » (Prix du turban). Il doit également présenter pour les festivités de la cérémonie un bœuf d'une couleur unique. Durant le couronnement, le nouveau Farba³ reçoit les insignes du pouvoir qui se composent d'un bonnet rouge, d'une flèche et d'une écharpe

rouge qu'il portera sur son épaule gauche. La signification et la portée de ces insignes demandent explication et plus de commentaires. Le bonnet rouge et l'écharpe rouge sont des signes distinctifs du Farba en temps de paix comme en temps de guerre. Dans la conscience collective des populations locales, le rouge ne symbolise-t-il pas le sang ? Ils constituent une marque de singularité. D'ailleurs cette hypothèse est renforcée par la présence de la flèche qui représente une arme, l'expression de la bravoure, l'affirmation du rôle guerrier du chef appelé à défendre l'intégrité territoriale de sa zone d'influence donc de sa souveraineté. Le sacre de l'événement avait lieu dans une place publique réservée pour cette cérémonie. Beaucoup de festivités et de rites accompagnaient le couronnement du Farba.

En effet si le Farbayat était resté depuis longtemps le seul titre coutumier d'origine guerrière dans le N'Guennar, il sera concurrencé au début des années 90 par le Hormayat un titre extrait des méandres de l'oubli. L'oublié, n'a pas dans ce cas le goût de l'inessentiel, de l'insignifiant ou de la marginalité.

II-Les origines du Hormayat de Djeol

Apparaissant sous plusieurs graphies (Horman, Horma, Orma), le hormayat, contrairement à une idée très répandue

n'était pas un impôt de protection que les populations riveraines du fleuve payaient aux chefs maures, il s'agissait plutôt d'un contingent de mercenaires venu du Maroc. Dès le début du XVIIIème siècle, en effet, le Fuuta Tooro se trouvait soumis à de rudes épreuves car confronté à des crises internes doublées d'hégémonies étrangères. Ce phénomène, devenu une tradition dans la région, sera surtout favorisé par les coups de force, les révolutions de palais et les guerres civiles qu'animaient les princes du Satiguiyat c'est-à-dire les Déniyankobe qui avaient régné au Fuuta Tooro de 1512 à 1776.

Au N'Guenaar, qui a abrité une des capitales de la dynastie Déniyanké, cette période de « charivari marque la destitution de Bokar Sawa laamu. Celui-ci n'ayant pu consommer sa défaite envoya le prince héritier Kamanlinkou Gakou à la recherche des mercenaires en 1689 auprès du sultan du Maroc moulaye Ismaël » (KANE, 1987, p.45). Le prince héritier revint avec 5000 Hormans : il n'eut point de mal à convaincre le sultan qui avait une politique tournée vers les aristocraties du fleuve Sénégal. D'ailleurs ces Hormans avaient d'autant plus intérêt à se livrer à ce jeu que tout avènement d'un nouveau dignitaire au trône du Fuuta était sanctionné par le paiement du Muudo Horma⁴, charge que les Maures, de par le poids qu'ils s'étaient taillés sur toute la rive droite du fleuve, vont finir par imposer annuellement (ou à chaque descente effectuée) au Fuuta Tooro (GAKO, 1989, p.9).

La célèbre bataille de Bilbassi fut, parmi tant d'autres, une occasion qui propulsa devant la scène politique du N'Guennar d'autres forces exogènes. « Les alliances et contre alliances des années 1710 à 1745 donnèrent l'occasion aux maures Oulad Ely-Idaouich d'une part, et Hormans, d'autre part, d'avoir un pied au N'Guenaar » (N'GAEDE, 1989, p.11).

3 - Il est symptomatique de remarquer que le titre de Farba n'est pas uniquement l'apanage des Sebbe. Il existe dans la province des Farba issus de d'autres castes à l'image de Farba Gawlo (griot) ou Farba Subalbé (pêcheurs). Seulement ces titres ne sont plus « opérationnels » dans la zone. Le fait que ces titres tombent en désuétude ne signifie pas que les griots, par exemple, ne remplissent plus leur rôle et leur fonction qui leur sont assignés dans la société : ils demeurent maîtres dans l'art de parler donnant ainsi vie aux faits et gestes des rois mais aussi des classes dites nobles.

4 - Si pour certains Moud Horma était payé, sans taux fixe, aux Maures à chaque fois qu'ils opéraient une descente au fleuve, d'autres par contre estiment que, Moud Horma est un tribut que les Foutankobé payaient en gage de leur soumission aux diktats des Maures : il s'agirait d'un Moud (équivalent de 2kg) de mil par homme marié et par an. Ce taux n'est-il pas à mettre en rapport avec le Zekat El fitr auquel les fidèles musulmans obéissent après leur mois béni de jeûn (Ramadan).



En effet les relations entre les Maures et le Fuuta Tooro étaient très tumultueuses à cette époque marquée par une importance croissante de la place de la traite négrière dans l'échiquier commercial européen. C'est ainsi, et dans le cadre de sauvegarde de leurs intérêts économiques surtout, que les Maures vont prendre l'habitude de s'immiscer dans la vie politique du Fuuta Tooro : Boubacar Siré avait reconquis son trône en 1718 avec la bénédiction de Ali Chandora (émir du Trarza) et le soutien des Oulad Eli. Et ce sont ces mêmes maures qui vont déposer Boubacar Siré en 1721 au profit de Boubou Moussa ; puis ce fut à nouveau Boubacar Siré qui est réinstallé au pouvoir en 1723. Samba Siré qui accède au trône en 1724 est destitué la même année par Buubu Muusa réhabilité par les Maures....

Mais une question s'impose quelle était la nature des rapports que ces Hormans entretenaient avec le Satigui du Fouta ? As-

sistait-on à l'engloutissement d'un ordre guerrier par un autre ordre guerrier ? Le satigui perdait-il ses prérogatives face au contingent Horman ? En effet pour assurer une certaine organisation interne les soldats hormans se concertaient pour choisir parmi eux un chef désigné sous l'appellation de Général. Pour que ce choix devienne effectif il devait impérativement être entériné par le Satigui en tant que chef suprême des armées.

Avec la fin du régime des Satigui, les Hormans, leurs principaux alliés, vont se fondre dans les différentes familles du N'Guenaar et portaient des patronymes locaux. Ils ne se manifesteront que peu ou pas dans le règne des Almami. La raison principale est à rechercher certainement du côté des raisons de l'extinction des flammes du régime païen. La science serait-elle nuisible aux valeurs guerrières ? Avec l'avènement de l'Almamyat, le système politique au Fuuta Toora fut marqué

par le sceau de l'Islam : « Le parti Tooroodo se fixe comme objectif de faire de l'Islam...le principe du pouvoir politique et du droit. Sur le plan politique, il doit (l'Islam) se substituer au droit de la lance » (KANE, 1986, p.655).

Conclusion

Le passage d'un pouvoir dans une aire déterminée, quelle que soit sa nature, appelle ipso facto à des changements, à des modifications, à des adaptations ou/et réadaptations, à des disparitions...Le règne des Tondiong au Fuuta Tooro, en général, et au N'Guenaar, en particulier, y a laissé une prégnance politico-militaire et sociale de grandes envergures : Le cas du Farba Djéol, en constitue une illustration.

En effet ce titre est l'apanage des seuls sebbé Wurankobé de patronyme DIAK. Le DIAKO en aspirant au Lefol (le titre) matérialisait ainsi « l'expression de la puissance de son lignage » (DUPIRE, 1970, P. 522). Les autres clans à savoir les (Tourenaabé, Sohsohbé, Sihsihbé...) qui sont des Fiilobé (électeurs), tout en étant écartés de la compétition, détenaient entre leurs mains une arme et une responsabilité aussi délicate que celui « du pouvoir choisir ». On est en présence d'une organisation politique qui est loin d'être centralisée : Le Farba était choisi en fonction de quelques critères tournant autour de sa personnalité, de ses actions individuelles, de sa générosité, de son intelligence et de ses facultés diplomatiques. Critères trop flexibles diront certains.

Ces critères sont à mettre en corrélation avec l'organisation sociale des Haalpulaar réputée être fortement segmentée et trop conservatrice. Elle évolue avec une stratification sociale hiérarchisée avec tout un arsenal de clôture sociale qui en résulte. Au bas de l'échelle de la pyramide se retrouvent les Maccubé (esclaves) considérés comme des Jiyaabé (possédés) dont l'identité n'est déterminée qu'en relation à l'appartenance de son kaliifa (maitre). L'esclavage était caractérisé par l'origine étrangère de l'esclave et par un processus d'aliénation qui se présentait sous quatre formes : la dépersonnalisation, la désocialisation, la décivilisation et la déssexualisation (MEILLASSOUX, 1975, 1986).

Présentation du livre «Quelle politique linguistique et éducative en Mauritanie?»

LE LIVRE

Cet ouvrage, consacré à la politique linguistique et éducative en Mauritanie, pourrait en fait intéresser la plupart des Etats africains, compte tenu de la similitude de leurs réalités.

Son auteur, M. Mohamed Vall ould Cheikh, expert en éducation-formation y traite deux importantes questions interdépendantes et cruciales pour l'avenir de la Mauritanie comme pour celui des autres Etats africains car les problèmes liés à la politique linguistique et l'éducation demeurent en suspens.

Sans complaisance mais sans excès, il dresse un état des lieux de ces deux questions agrémenté de témoignages puisés dans une expérience professionnelle d'une quarantaine d'années acquise tant sur le plan national qu'international.

Puis, il dégager des pistes de réflexion et formule des recommandations susceptibles de contribuer à la résolution de ces deux problématiques.

Pour des considérations méthodologiques, le livre est subdivisé en deux parties distinctes mais complémentaires : politique linguistique et politique éducative.

La première partie, après une définition du concept de politique linguistique, dresse un panorama des différentes situations que connaissent les pays multilingues en la matière.

Puis, avec l'avènement de la colonisation, un chapitre est consacré au français à travers les écoles régionales, les médersa, les écoles de village et les écoles de campement. Ainsi, y sont abordés les points relatifs au recrutement des élèves, aux conditions d'apprentissage, aux manuels ainsi que la formation des enseignants, en mettant en relief les spécificités de l'enseigne-



ment colonial sur le territoire mauritanien par rapport aux autres colonies.

Ensuite, le livre passe en revue le paysage linguistique mauritanien avec les quatre langues nationales reconnues (l'arabe, le pular, le soninké et le wolof) en plus du français.

Selon une approche diachronique et synchronique, chacune de ces cinq langues est étudiée selon son historique, son aire de diffusion, sa place et son statut.

Une place importante est réservée au statut et au rôle du français en Mauritanie tandis que l'arabe est étudié à travers les différentes réformes éducatives intervenues dans le pays avant la reconnaissance de son statut de langue nationale et officielle.

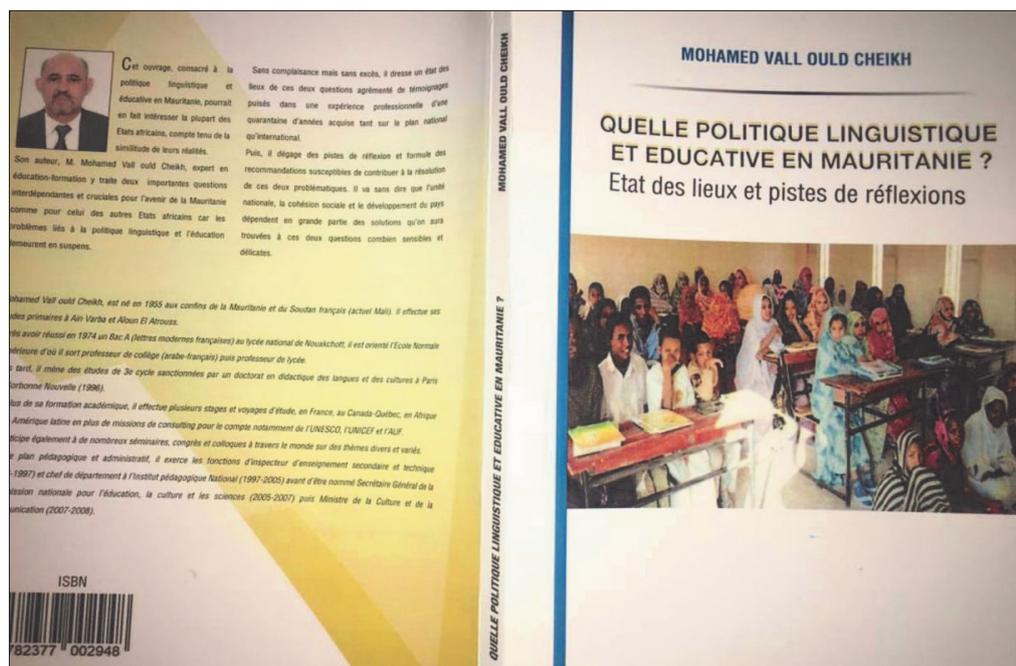
Les autres langues nationales sont vues sous le même angle mais un point particulier a été consacré à leur transcription et à leur introduction dans l'enseignement.

A ce sujet, le livre pose le pour et le contre en ce qui concerne l'enseignement et l'officialisation des langues nationales (pular, soninké et wolof).

Il définit à cette fin les conditions d'ordre technique, politique et socio-économique nécessaires.

Enfin, l'auteur du livre dégager quelques pistes de réflexion qui pourraient contribuer à la définition d'une politique linguistique consensuelle, équitable et réaliste, dans un cadre serein apaisé et dépassionné.

La seconde partie, quant à elle est plus holistique car elle traite de tout le système éducatif mauritanien, à travers trois entrées devenues aujourd'hui un





passage obligé : l'accès, la qualité et la gouvernance.

Un état des lieux est dressé pour chaque ordre d'enseignement (fondamental secondaire, technique et supérieur) en plus du préscolaire, de l'enseignement originel et de l'alphabetisation. A chaque fois, une rétrospective est proposée et des témoignages précis puisés de l'expérience professionnelle de l'auteur ponctuent le texte.

Sur le plan de l'accès, le livre met l'accent sur les efforts remarquables qui ont été déployés par les Pouvoirs publics tant sur le plan des infrastructures que sur celui des ressources humaines. Cependant, on observe que près du quart des enfants mauritaniens sont soit non scolarisés soit déscolarisés.

Sur le plan de la qualité, le livre met en avant les résultats des élèves aux examens nationaux (concours d'entrée en première année, brevet et Baccalauréat) ainsi qu'au travers l'évaluation des apprentissages des élèves en soulignant leur faiblesse.

De même, cette qualité des apprentissages est passée au crible à travers la formation initiale et continue des

enseignants, la faiblesse de l'encadrement et du suivi ainsi que la conception et la diffusion des manuels.

Pour ce qui est de la gestion et du pilotage du système, le livre fourmille d'exemples de dysfonctionnements ayant trait à la gestion des personnels, au laxisme dans l'application de la carte scolaire et à la faiblesse de la planification.

Au niveau de l'enseignement supérieur, la recherche scientifique et la qualification des professeurs sont mises en exergue.

Enfin, le livre s'achève sur un certain nombre de pistes de réflexion qui, même si elles ne constituent pas de solutions, elles sont susceptibles au moins de susciter les débats et discussions autour de tous les problèmes soulevés.

L'AUTEUR

Mohamed Vall ould Cheikh, est né en 1955 aux confins de la Mauritanie et du Soudan français (actuel Mali). Il effectue ses études primaires à Ain Varba et Aïoun El Atrouss.

Après avoir réussi en 1974 un Bac A (lettres modernes françaises) au lycée national de Nouakchott, il est orienté

l'Ecole Normale Supérieure d'où il sort professeur de collège (arabe-français) puis professeur de lycée.

Plus tard, il mène des études de 3e cycle sanctionnées par un doctorat en didactique des langues et des cultures à Paris III-Sorbonne Nouvelle (1996). En plus de sa formation académique, il effectue plusieurs stages et voyages d'étude, en France, au Canada-Québec, en Afrique et en Amérique latine en plus de missions de consulting pour le compte notamment de l'UNESCO, l'UNICEF et l'AUF.

Il participe également à de nombreux séminaires, congrès et colloques à travers le monde sur des thèmes divers et variés.

Sur le plan pédagogique et administratif, il exerce les fonctions d'inspecteur d'enseignement secondaire et technique (1986-1997) et chef de département à l'Institut pédagogique National (1997-2005) avant d'être nommé Secrétaire Général de la Commission nationale pour l'éducation, la culture et les sciences (2005-2007) puis Ministre de la Culture et de la Communication (2007-2008).



Repères pour la redynamisation de la Diplomatie culturelle

On parle souvent de la diplomatie culturelle sans se rendre compte que ce concept désigne un secteur de la politique étrangère renfermant, à la fois, la politique publique visant à exporter des données représentatives de la culture nationale et les initiatives coopératives qui sont, du moins en apparence, indépendantes de l'action étatique.

Ce constat correspond à une définition inspirée des conclusions de Joseph Nye mettant en évidence, à côté d'un hard power étatique,

un soft power plus culturel dont l'importance pour l'influence des États n'est plus à démontrer.

Un tel soft power, qui renvoie à l'idée d'un pouvoir exercé en douceur, traduit une évolution des mentalités, bien perceptible dans la réalité du monde actuel, qui conduit les citoyens à se servir, volontairement, de la culture pour revivifier le champs diplomatique sans avoir nécessairement, à passer par les structures étatiques en charge de la culture.

Encourager le volontarisme culturel des citoyens

De ce point de vue, le premier repère auquel nous devons penser pour redynamiser la Diplomatie culturelle de la Mauritanie consiste, pour l'État à accompagner le volontarisme culturel des citoyens, particulièrement, celui des Mauritaniens résidant à l'Extérieur. Mais un tel repère consiste, également, pour chaque citoyen à se considérer comme un diplomate de la culture de son pays,

En effet, "le rayonnement de la civilisation du peuple mauritanien" dont il est question dans le préambule de la constitution de la République Islamique de Mauritanie concerne, en grande partie, la culture nationale qui appartient à tous

les Mauritaniens.

Certes nous sommes ici sur le terrain glissant de l'identité nationale laquelle n'exclut, nullement, à notre avis, l'attachement à la diversité culturelle qui constitue, on ne le dira jamais assez, une richesse pour notre pays et non comme, certains ont tendance à le faire croire, un insurmontable handicap.

Il est, en tout cas, bien permis de penser que les pouvoirs publics concernés par la gestion de la culture dans tous ses états et à tous les niveaux se doivent de mettre en place un mécanisme national de concertation en vue de l'utiliser, dans le cadre d'une vision stratégique, pour la diffusion d'une perception positive de la Mauritanie à l'Extérieur.

Les Mauritaniens résidant à l'Extérieur ainsi que les étrangers d'origine mauritanienne dont on parle beaucoup, ces jours-ci, dans le cadre du débat suscité par "le projet de loi sur la double nationalité", forment, souvent, des communautés attachées à leurs diverses sensibilités culturelles qui correspondent, toutes, à des éléments constitutifs de la culture nationale de la Mauritanie.

Toutefois, cette offensive à l'extérieur visant l'attractivité voire l'influence par des actions culturelles étatiques, associatives ou individuelles et qui gagnerait à faire l'objet d'un suivi méticuleux restera vaine sans être soutenue par une véritable dynamique culturelle à l'intérieur du pays.

Une offensive culturelle à l'Extérieur

Le rayonnement culturel de la Mauritanie suppose, par-delà les considérations politiques, économiques et stratégiques, une offensive culturelle attrayante à l'Extérieur de nos frontières. C'est, précisément, ce que nous pouvons désigner sous le vocable de "Diplomatie culturelle" et c'est ce qui permettrait, outre la diffusion de l'image attrayante de notre pays, de trouver des solutions idoines à des problèmes pour lesquels la diplomatie publique n'est pas tout à fait, habilitée ou outillée.

Une dynamique culturelle à l'intérieur du pays

Sans cette dynamique interne, il serait illusoire de miser sur la diplomatie culturelle en tant que levier stratégique pour que notre pays se forge une place dans les luttes d'influence qui sont menées sur les plans mondial et régional.

Certes le concept de "diplomatie culturelle" implique d'abord, que l'État, et en particulier, le Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération et des Mauritaniens de l'Extérieur, mette en place un arsenal diplomatique destiné à



promouvoir une image de la Mauritanie sur la scène internationale .

Théoriquement, cette mission revient à des services prévus dans l'Organigramme du Ministère ainsi que dans les attributions définies pour le Ministère , aussi bien , au niveau de l'Administration centrale qu'au niveau des représentations diplomatiques et consulaires .

En pratique, les attachés culturels qui sont nommés au niveau des ambassades par arrêté conjoint avec le Ministre en charge de l'Enseignement supérieur s'occupent de la gestion des inscriptions et des bourses des étudiants et n'ont pas du tout le moyen de gérer des actions culturelles efficaces.

Mais le rayonnement de la civilisation évoqué par la constitution ainsi que l'ambition de diffuser des éléments attrayants de notre culture nationale dans le cadre d'une diplomatie culturelle, suppose un sursaut national visant à faire de la culture l'un des volets fondamentaux de l'action diplomatique de la Mauritanie .

Des diplomates cultivés et des produits culturels attrayants

Bien entendu, une telle ambition implique l'existence de ressources humaines et matérielles qui font, souvent défaut, surtout au niveau des structures étatiques soumises aux restrictions budgétaires bien contraignantes . Cette situation est d'autant plus contraignante que les dépenses de prestige sont, en général considérées comme un luxe dont nous n'avons pas le moyen .

Mais ce genre de considérations n'a jamais été , au fond, un obstacle à la diffusion de l'image d'une Mauritanie attrayante, où la culture est ce qui réussit le plus après avoir tout essayé.

A y voir de près, l'expérience du tourisme culturel en Adrar qui pourrait être étendue à toutes les régions de Mauritanie, le festival des villes ancienne , les bibliothèques du Désert et le grand trésor des Manuscrits qui racontent la richesse de notre culture au temps glorieux des Universités à dos de chameaux et des cités caravanières, les images de Oualata diffusées par le



film « Toumbouktou » ainsi que les nombreux documentaires sur Shinguiti , la perle du Désert , le banc d'Arguin qui offre un refuge pour les oiseaux d'Europe durant le glacial hiver sont autant de produits culturels qui forment une image culturelle attrayante de notre pays.

Néanmoins, il conviendrait de soutenir les efforts visant à diffuser l'image attrayante de la Mauritanie par la formation, sur le terrain, d'une génération de diplomates cultivés qui seraient capables d'influencer en présentant la culture mauritanienne dans sa diversité .

Dans ce sens, un diplomate cultivé se dit de celui ou de celle qui pourrait présenter aux étrangers profanes une saine image culturelle de la Mauritanie dans sa belle diversité . Il faudrait, par exemple, enseigner aux jeunes diplomates l'art d'organiser des événements ou des actions culturels dans lesquels les musiques mauritaniennes invitent, en chœur et en parfaite symbiose, les étrangers à découvrir la riche diversité culturelle de notre peuple . Il faudrait, au-delà de cet exemple créer ou recréer chez les nouvelles générations des diplomates, la tradition de présenter la Mauritanie dans ses multiples facettes culturelles .

Un quartier de la Culture à Nouakchott. Bien entendu, le sursaut national, précédemment évoqué , implique , en plus de la mise en œuvre de la stratégie nationale de la culture laquelle relève de la compétence du Ministère en charge de la Culture ainsi que des programmes des institutions en charge de la culture

telle que la commission nationale pour l'Education, les Sciences et la Culture, la stimulation d'un mouvement du volontariat national axé sur la culture.

A défaut de provoquer une révolution (un terme qui fait peur) culturelle, il faudrait au moins rassembler, sous l'égide des intellectuels, des hommes et des femmes de culture, les initiatives culturelles collectives et individuelles dans un large mouvement pour une culture nationale attrayante voire influente .

Dans cette perspective, il me semble que le meilleur moyen de donner, à court terme, une visibilité attrayante aux produits de notre culture nationale , dans sa riche diversité, consiste à favoriser le regroupement des commerces de nature culturelle dans un seul quartier de Nouakchott appelé, par exemple, « Cité de la Culture » ou « Hayy Al Thaghafa. Ce quartier censé devenir l'âme culturelle de Nouakchott qui est considérée, à juste titre, comme l'une des mégalo-poles sahéniennes les plus commerçantes de l'Afrique de l'Ouest, susciterait, j'en suis convaincu, une prospérité des produits de la culture Nationale.

Nouakchott est devenue, aujourd'hui, un gigantesque Espace dans lequel, tous les commerces spécialisés ont tendance à se regrouper par marché, à l'exception de celui de la culture qui demeure éparpillé, éclaté. Il est temps de le regrouper dans un marché unique pour en faire un marché central de la culture nationale dans sa belle diversité et, par conséquent, un repère fondamental pour la diplomatie culturelle.

L'interaction entre la diversité Culturelle et la mondialisation

Mamadou Hadya Kane

Introduction

La fragilisation de la diversité culturelle par la mondialisation demeure, aujourd'hui, une grande préoccupation des penseurs et des intellectuels spécialistes de la question.

La protection et la promotion des expressions culturelles sont incontestablement d'une importance capitale pour l'avenir de l'humanité. Cependant, il devient de plus en plus évident que la mondialisation menace l'existence de ces expressions culturelles.

La question qui se pose, avec acuité, est de savoir comment limiter les dangers de cette menace. Plusieurs solutions sont souvent proposées face à cette situation.

La solution qui est privilégiée dans cette étude porte sur la redéfinition du sens et de la portée des expressions culturelles ou la diversité culturelle, par le biais, d'une critique de la notion de culture.

L'analyse de la question porte sur trois points : l'origine conceptuelle du principe de la diversité culturelle, les menaces de la mondialisation sur les expressions culturelles et la redéfinition de la notion de culture.

I. L'origine conceptuelle du principe de la diversité culturelle.

L'origine du concept du principe de la diversité culturelle repose sur deux sources

- Le concept dérivant de « l'exception culturelle » :

« L'exception culturelle » a été défendue en 1983 lors de la rencontre de la GATT par les Européens face au libre échange des marchandises prônée par les Américains.

Les Européens et autres pays d'ailleurs établir une différence entre les produits culturels et les autres marchandises.

La principale idée qui motivait cette revendication était d'endiguer l'invasion de l'Europe par les produits culturels américains. En réalité, cette décision reflétait un protectionnisme limité dans le domaine de la culture.

Vers 1990, les penseurs européens abandonnent le concept « d'exception



culturelle » pour celui de la « diversité culturelle » qui aurait, pour certains, une connotation moins négative.

Ce concept permet, dans le domaine économique, de diversifier l'offre des produits culturels dans les échanges internationaux et dans le même temps, de protéger les petits producteurs sur les marchés nationaux.

Il permet aussi de limiter le monopole des grands médias sur l'offre culturelle à l'International.

Les concepts « d'exception culturelle » et de « diversité culturelle » révèlent donc du domaine commercial au moment de leur apparition.

- La deuxième source du concept de la diversité culturelle dérive de la notion de « patrimoine culturel ».

Cette notion fit son apparition lors de l'adoption de la « convention relative à la protection du patrimoine mondial culturel et naturel » de l'UNESCO en 1972.

Ce concept est aussi le pendant de la protection de la nature. Cette protection a également connu des conventions dont « la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction », adoptée à Washington en 1973.

La convention a été renforcée par celle sur la diversité biologique en 1992, au Sommet de la Terre de Rio.

Ainsi donc, c'est de la protection de la nature, par analogie, que dérive celle sur la culture.

Comme dans le cadre du principe de la

biodiversité, la santé de l'humanité passe par le maintien d'une riche et prospère diversité culturelle.

La protection de cette diversité culturelle, qui vise une démarche générale de la préservation de la richesse culturelle de l'humanité, est un devoir de tous les peuples de la terre.

Face aux menaces de la mondialisation sur la diversité culturelle, il est nécessaire de revisiter ce concept et de revenir, peut-être, à celui du « patrimoine culturel » ?

II. Les menaces de la mondialisation sur les expressions culturelles

Il y a lieu de se poser la question : Comment la diversité culturelle de l'humanité est-elle menacée par la mondialisation ?

Considérer la culture comme simple marchandise entrainera inévitablement une réduction énorme de la diversité des cultures sur la planète.

Les grandes cultures américaines et européennes, compte tenu de leurs industries culturelles, vont dominer le monde au détriment des cultures nationales, régionales et locales. La marchandisation des cultures va ainsi rendre fragile la diversité des cultures.

La mondialisation qui s'est popularisée dans les années 80, à la suite de la globalisation, est un « processus historique de longue durée de rapprochement des cultures, à l'échelle planétaire, qui se présente essentiellement sous la forme d'un accroissement progressif des échanges internationaux, de toutes sortes, entre diverse culture du monde ».

Ce processus a connu une accélération sans précédent à cause des moyens de transports, de la télévision et surtout de l'internet. Cette situation se manifeste aujourd'hui comme « une sorte de compression spatiotemporelle sur l'humanité. »

La mondialisation présente une double face : elle est à la fois un espoir de compréhension entre les cultures et en même temps, un danger pour la diversité des cultures de la planète.

Dans la pratique de ce processus équitable de la mondialisation pour tous et toutes les cultures, par le biais de leurs rapprochements, fait fort malheureusement défaut. Et au contraire, elle aggrave la situa-

tion des cultures dites faibles.

La cohabitation de ces dernières cultures avec celles dites fortes est un fait assez dangereux. Cette nouvelle cohabitation des cultures se fait autours d'épreuves de forces, de pouvoirs d'attractions et de forces d'influences qui se manifestent toujours au détriment des cultures fragiles.

La mondialisation a également pour vocation d'uniformiser, à l'échelle planétaire, les cultures et par ricochet, elle fragilise la diversité culturelle.

Face à ce phénomène de mondialisation qui semble être irréversible, quelle attitude faut-il adopter ?

Consolider le principe de « l'exception culturelle » constituerait une solution viable ?

III. La redéfinition de la notion de culture
Le concept de diversité culturelle « repensée » peut-il servir d'élément protecteur contre la menace de la mondialisation ?

« La diversité culturelle », dans ce contexte, est considérée comme héritière du concept « d'exception culturelle » peut lutter efficacement contre cette menace.

Face au danger de la mondialisation, il faut chercher des solutions et surtout, éviter le comportement visant à un repli sur soi et une antimondialisation.

C'est, nécessairement, le combat des idées et des réflexions qui peuvent endiguer les menaces de la mondialisation. Pour ce faire, il faut toujours avoir une connaissance poussée du vrai danger de la mondialisation.

Le point central de ce danger est que la mondialisation puisse amplifier le rapport de pouvoir entre les cultures sur la scène planétaire.

Redonner, par exemple, force à l'idée du « patrimoine culturel », dont la protection contribue à la bonne santé de l'humanité tout entière serait un des remparts aux méfaits de la mondialisation.

La promotion de cet idéal doit nécessairement s'accompagner de la redéfinition de la culture parce qu'il s'agit bien d'elle. Certains penseurs sont d'avis que dans le domaine de la diversité culturelle, la culture est perçue comme le « culte de la culture ».

Cette vision a entraîné la dépolitisation de la culture et elle est de plus en plus coupée et isolée de son substrat ontologique. Elle est complètement dissociée du sujet collectif duquel elle émane et



tire son existence. Ce sujet collectif peut s'agir d'une nation, d'un peuple, d'une communauté voir de l'humanité tout entière. En fonction du sujet collectif, il sera question d'une culture nationale, d'une culture d'un peuple ou une culture locale ou d'une culture tout court.

La culture est conçue, maintenant, comme un simple produit ou un ensemble, jouissant d'une autonomie propre. Elle devient ainsi de plus en plus totalement indépendante du sujet collectif duquel, elle est pourtant issue.

Il est ainsi plus fréquent de parler, par exemple, de : « produits culturels », de « biens culturels », et de « contenu culturel ». La culture devient un objet ou une simple « pratique » voir une simple « expression ». Elle a totalement perdu son caractère ontologique ; or toute culture, de tous les temps, repose sur un support, qui constitue un sujet collectif duquel elle émane et qu'elle façonne en retour.

Des liens intrinsèques et inséparables unissent la culture et le sujet collectif. Tout sujet collectif existe par et à travers sa culture et une culture n'est pas concevable sans son substrat ontologique ou son sujet collectif.

Pour revaloriser l'idéal de la préservation dans le concept de la diversité culturelle, il est indispensable de redonner le caractère ontologique à la culture.

C'est seulement dans ces conditions que penser la culture sera penser au sujet collectif auquel elle se rapporte. Et préserver la diversité culturelle ne sera pas seulement préserver les cultures comme telles, mais plutôt les sujets collectifs auxquels toute culture se rapporte. En d'autres

termes, cela signifie que protéger la diversité culturelle revient à protéger les peuples, les communautés et les nations. Pour atteindre ce but, cela demande aussi l'obligation de restituer le caractère politique à la culture.

Conclusion

Au terme de cette analyse critique de l'interaction entre la mondialisation et la diversité culturelle, il y a lieu de retenir ces quelques idées susceptibles de solutionner la problématique en question :

- La reconnaissance du caractère ontologique de la culture ;
- Pour la préservation de la diversité culturelle, il est impératif de refuser l'influence exercée par certaines cultures à l'endroit d'autres cultures plus faibles ;
- La nécessité de parvenir à une concession : les cultures plus puissantes de la planète doivent laisser une plus grande place aux cultures plus fragiles ;
- La réalisation de toutes ces revendications ne sera possible qu'avec un bouleversement profond de l'ordre géopolitique actuel.

Bibliographie

- Patrick Savidan « Le multiculturalisme » ; que sais-je. Puf Paris 2009
- Joseph Ki Zerbo « À quand l'Afrique ? » ; L'Aube 2003.
- Serge Regourd : « L'exception culturelle » ; Puf Paris 2002.
- Claude Levi Strauss « Race et Culture » UNESCO 1952.
- Peter L. Berger et Samuel P. Huntington « Many Globalization Cultural Diversity in the Contemporary World »; Oxford University Press. 2002.